

## **Sommaire**

<b>Introduction Générale.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre préliminaire : Présentation Générale de la Commune de Kaolack.....</b>	<b>3</b>
<b>Premier partie : Partie théorique et méthodologique.....</b>	<b>7</b>
<b>Chapitre I : Problématique.....</b>	<b>8</b>
<b>Chapitre II : Méthodologie et clarification conceptuelle.....</b>	<b>13</b>
<b>Deuxième partie: La production des ordures ménagères dans la commune de Kaolack.....</b>	<b>24</b>
<b>Chapitre I : Les facteurs de la production des ordures ménagères.....</b>	<b>25</b>
<b>Chapitre II : La production des ordures ménagères à Kaolack.....</b>	<b>34</b>
<b>Troisième partie : La gestion des ordures ménagères à Kaolack.....</b>	<b>39</b>
<b>Chapitre I : Le cadre réglementaire de la gestion des ordures ménagères à Kaolack.....</b>	<b>40</b>
<b>Chapitre II: La gestion des ordures ménagères dans la commune de Kaolack.....</b>	<b>44</b>
<b>Quatrième partie : Le niveau de coordination des interventions des différents acteurs de la gestion des ordures ménagères.....</b>	<b>68</b>
<b>Chapitre I: Les cadres de concertation et de dialogue entre les différents acteurs.....</b>	<b>69</b>
<b>Chapitre II : Les rapports entre les différents acteurs.....</b>	<b>73</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>78</b>

## **REMERCIEMENTS**

Nous remercions tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce document.

Nos remerciements vont particulièrement à l'endroit de :

-Monsieur Amadou Tahirou Diaw, Professeur au département de Géographie à l'UCAD, Directeur de notre mémoire.

-Monsieur Alla Manga, Docteur en Géographie, notre maître de stage.

-Mesdames, Messieurs les enseignants du département de Géographie à l'UCAD ainsi que tous les enseignants qui ont eu à participer à notre formation de l'élémentaire à l'université.

-Mes remerciements sont également adressés à mes parents Awa Léyane, Abdoulaye Kouta et ma tante Fatou Mboup. Ils m'ont toujours entourée une affection et ont consentis d'importants investissements pour ma formation.

Nous confondons dans ces remerciements

-Messieurs Edouard François Ndong, Tamsir Mbaye Doctorant en géographie à l'ISRA et Khamath Kama qui ont bien voulu lire notre travail et nous donner des orientations.

-Monsieur Mapathé Ba professeur d'Histoire et de Géographie, principal du CEM de Ndangane, deuxième adjoint au maire de la commune de Kaolack pour ses conseils et le soutien qu'il nous a toujours apporté.

-Messieurs Mamadou Birane Wane Ndiaye, professeur d'Histoire et de Géographie détaché au Bloc Scientifique de Kaolack et Cheikh Thiam comptable à l'institut santé service de Kaolack pour les tirages.

.-Mes Frères et Sœurs : Bassine, Amy Ndiaye, Mbaye, Ameth, Adja Ndaté, Mor, Ndéye Bator, Momar, Bassirou, Pape Diaga, Mamy Rokhy Kouta.

-A tous mes Oncles, Tontons, Tantes

-A mes Neveux et Nièces

-Mes amis d'enfance : Aly et Pape Sarr, Mbagnick, El Hadji Malick et Omar Leity Ndiaye, Mansour Sakho, Babacar Sarr, Mamadou Lamine Sall et Moctar Sidy Ndiaye.

-A tous mes camarades de classe et du département de Géographie

-Messieurs Diaw Ngale Ndiaye et Sidy Moctar Ndiaye pour leurs conseils

-Aux frères Ismaila Keïta, Thierno Abdoulaye Séne, Pape Moussa Dramé et Mansour Sakho pour leur participation dans le travail de terrain ainsi que mes copines Awa Diouf et Adama Sarr, étudiantes en première année de Licence respectivement dans les départements de Lettres Modernes et de Géographie, pour leur assistance.

## Sigles et Abréviations

**ADM** : Agence de Développement Municipal

**APROFES** : Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise

**APROSEN** : Agence de Propreté du Sénégal

**ASDES** : Association pour le Développement Equitable et Solidaire

**CDQ** : Comité de Développement de Quartier

**CFA** : Communauté Financière Africaine

**GIE** : Groupement d'Intérêt Economique

**CODEKA** : Comité de Développement de Kaolack

**DRA** : Direction Régionale de l'Assainissement

**DREEC** : Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés

**DRUH** : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat.

**GOM** : Gestion des Ordures Ménagères

**IDE** : Inspection Départementale de l'Education

**LVIA** : Association Internationale des Volontaires Laïcs

**OCB** : Organisation Communautaire de Base

**OM** : Ordure Ménagère

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**PAGEUC /KL** : Programme d'Assainissement et de Gestion de l'Environnement Urbain de la Commune de Kaolack.

**PGPEVDP** : Projet de Gestion Partagée de l'Environnement à travers la Valorisation des Déchets Plastiques.

**PRDI** : Programme Régional de Développement Intégré

**PROGOM** : Programme de Gestion des Ordures Ménagères

**ROC** : Ramassage des Ordures par Charrette

**SRH** : Service Régional de l'Hygiène

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

## Introduction Générale

De tout temps, l'homme a cherché un cadre de vie dans lequel il peut s'épanouir tout en satisfaisant ses besoins vitaux. Toutefois, ses actions ont longtemps été compatibles avec la capacité de la Terre à se régénérer. Mais, le développement de la civilisation industrielle et la démographie croissante incontrôlée de ces 30 dernières années (3,85 milliards en 1972 à 6,5 milliards en 2007 (ONU-Habitat, 2007) ont perturbé l'équilibre écologique de la planète Terre. Entre autres problèmes environnementaux dont souffre l'humanité, on peut citer la perte de biodiversité, le changement climatique, la dégradation des terres, la sécheresse, la désertification, les polluants organiques persistants mais également et surtout les problèmes d'assainissement urbain notamment la gestion des ordures. En effet, l'urbanisation galopante est marquée selon ONU-Habitat (2007) par le fait que la majorité de la population mondiale vit désormais dans les villes, mal préparées à les recevoir.

Au demeurant, les préoccupations environnementales sont plus inquiétantes dans les pays du tiers monde. Dans ces Etats où tous les secteurs sont prioritaires et eu égard à la maigre de leur budget, le souci de la gestion de l'environnement a été pendant très longtemps considéré comme le luxe de l'occident. C'est ce qui faisait dire à Indira Gandhi premier ministre de l'Inde d'alors lors du sommet de la Terre de Stockholm en 1972 en Suède « la pauvreté est la forme la plus grave de pollution ».

La prise en charge du secteur de l'environnement reste jusqu'à présent secondaire. Ainsi, une corrélation évidente peut être établie entre la pauvreté et la qualité de l'environnement. De ce fait, la dégradation du cadre de vie est plus accrue dans le Tiers-monde, notamment dans les villes marquées par une urbanisation galopante et une insuffisance de moyens face à la délicatesse des défis environnementaux.

A l'instar des pays en développement, le Sénégal est confronté aux problèmes environnementaux planétaires, plus accentués dans les communes de plus de 100000 habitants comme Kaolack. En effet, Kaolack est confrontée à de nombreux défis environnementaux : la vétusté des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales et usées qui font l'objet d'agression par les populations ; le caractère de son site de tanne qui alimente les inondations et l'insalubrité ; une production d'ordures ménagères importantes dans un contexte de manque de moyens de la municipalité. Ces défis font que la gestion de l'environnement rencontre de nombreuses difficultés et en particulier

celle des ordures. Ainsi, les facteurs de l'insalubrité et leurs prises en charge par l'institution municipale semblent être un thème intéressant dans l'étude des préoccupations environnementales. Pour examiner cette question, notre démarche est la suivante.

-Une partie théorique et méthodologique qui permet de cerner les contours de la question des ordures ménagères et pose la problématique de notre étude.

-Une présentation du cadre général de production des ordures ménagères.

-Et un exposé sur l'implication de la municipalité dans la lutte contre l'insalubrité, de concert avec son pool de partenaires ainsi que le degré de coordination des interventions des différents acteurs

**Rapport GRATUIT**

Chapitre Préliminaire :

**Présentation Générale**

**de la Commune de**

**Kaolack**

## **I- Situation Géographique**

La commune de Kaolack est située au centre ouest du pays sur la rive droite du fleuve Saloum à la longitude 16° 05' ouest et la latitude 14° 10' nord avec une altitude moyenne de 22 mètres. Carrefour des principales voies de communication qui desservent les régions orientale, méridionale et du centre ouest, elle est limitée par les communautés rurales de Mbada khoune au nord et nord-est (Région de Fatick), de Dya au nord-ouest, de Ndiaffat wolof au sud-ouest et de Latmingué au sud-ouest. Le périmètre communal couvre une superficie de 14514 ha dont une grande partie est constituée de tannes.

La commune se présente sous forme de deux corps urbains :

La ville proprement dite qui peut être circonscrite dans un vaste rectangle s'étendant de la limite communale au nord du fleuve Saloum sur environ 3 kilomètres et de la périphérie est au nouveau quartier de Sara Diamagueune sur environ 2 kilomètres.

La Banlieue ouest de Kaolack qui se développe sous une forme linéaire le long de l'axe Kaolack-Fatick sur une longueur environ de 4 kilomètres. Elle a connu une expansion spatiale spectaculaire, fruits des effets conjugués de la croissance naturelle et de l'exode rural. Ainsi la dynamique de la culture de l'arachide faisait de la commune de Kaolack un centre d'attraction, même si aujourd'hui on reconnaît qu'elle est un centre de départ.

## **II- Environnement Biophysique**

Le site de la commune se trouve sur un bourrelet de berge étroit du fleuve Saloum et légèrement incliné du nord au sud. Il présente des sols sablonneux et de vastes zones inondables appelées tannes.

Le climat chaud et sec est marqué par une saison pluvieuse de 4 à 5 mois de juin à octobre et une saison non pluvieuse. Les amplitudes thermiques sont très contrastées entre les deux saisons. La température minimale est de 21°C et celle maximale 43°C. La pluviométrie annuelle est de 610 mm avec une humidité relative de 33%.

Parallèlement à ces deux saisons climatiques Kaolack est marqué par des saisons éoliennes : la première de novembre à avril avec une circulation des vents prédominante de nord à est, la deuxième de mai à septembre avec des vents ouest sud (ANDS-.SRSD Kaolack Aout 2006).

Au plan pédologique, la commune présente trois types de sols tropicaux ferrugineux lessivés, hydro morphes et halomorphes. Aussi et en particulier, elle dispose de sites sablonneux et de vastes zones inondables appelés « tannes ». Ils sont situés au Sud de la route nationale n° 1 et au Nord-est.

L'hydrographie est représentée par le fleuve Saloum, seul cours d'eau qui traverse la commune dans sa partie méridionale. Le sens de l'écoulement des eaux, avec une teneur en sel élevée, est d'Ouest en Est.

### **III - Les aspects humains de la commune**

La population de la commune estimée à 277627 habitants (calculée sur la base d'un taux d'accroissement naturel de 0,27% pour le sexe masculin et 0,29% pour le sexe féminin) est très composite. Elle est composée en majorité de wolofs, de sérères qui dominent une pluralité de minorités telles que les peuples mandingues, diolas, libano syriens. La présence de ces groupes s'explique par la position de carrefour et à la dynamique de son économie.

La population a connu une évolution rapide en passant de 150961 en 1988 à 277627 habitants en 2009. Elle est inégalement répartie dans l'aire de la commune. Les quartiers de Sara Diamagueune et Médina représentent 31749 habitants et 27534 habitants respectivement contre Fass/ Sama Moussa 6549 habitants et Thioffac/ Gawane 8331 habitants. En plus, la population est marquée par une taille élevée des ménages en moyenne 12 personnes avec des revenus peu élevés.

### **IV- Les aspects économiques**

Les principales activités économiques de la commune sont le commerce et le transport. Cela est lié à sa position de plaque tournante commerciale qui a densifié les activités au niveau du marché central. L'approvisionnement en eau potable en pratique garanti à tous. Le réseau d'adduction d'eau comptait 17256 branchements en 2005 avec une moyenne de 1 branchement pour 15 personnes.

Le secteur industriel reste jusqu'à aujourd'hui embryonnaire avec les unités de production de SUNEOR, du Salin du Sine Saloum.

Le secteur primaire est très peu développé dans la commune avec seulement quelques têtes de bête élevées par les populations dans leurs maisons. L'agriculture est pratiquée dans les zones limitrophes dominées par le jardinage.

**Tableau 1:** Les équipements socio économiques de la commune de Kaolack.

<b>Secteurs</b>	<b>Equipements</b>
Santé	1 Hôpital Régional, 18 postes de santé, 2 centres de santé, 1 maternité avec PMI
Commerce	1 marché central, 8 marchés de quartier, 20 rues commerçantes, 2 gares routières, 1 Abattoir, 2 foirails, 2 principaux hôtels et des auberges
Transport	17 Km de voirie classée et 54 km linéaires et 8 km non bitumé
Education	2 préscolaires, 53 écoles primaires dont 39 publiques, 10 CEM, 3 lycées et 7 privés
Sport et jeunesse	1 stade, 18 terrains de sport, 1 arène, 5 salles polyvalents, & centre culturel, 5 boîtes de nuit dont 3 fonctionnels, 17 foyers des jeunes
Culture	11 grandes mosquées, 1 cathédrale, 2 églises, 1 chapelle

Source Mairie de Kaolack, 2010

# **Première partie :**

## **Partie théorique**

### **et**

## **Méthodologique**

### **Introduction**

Dans la commune de Kaolack, le phénomène de l'insalubrité est préoccupant. En effet, la gestion des ordures ménagères rencontre de véritables problèmes. C'est pour cela que nous nous proposons de pencher sur la question. Ainsi, dans cette première partie du document, la problématique et les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs de recherche ont été abordées. Les concepts clés utilisés y sont également clarifiés. Elle est divisée en deux chapitres : la problématique et la méthodologie.

# **Chapitre I**

## **La Problématique**

### **I- Contexte**

Le Sénégal, sur le plan environnemental, est confronté aux problèmes globaux des changements climatiques et de la gestion des déchets, surtout dans les cités urbaines (MEPN/Sénégal, 2005). Toutefois, les pouvoirs publics manifestent un souci croissant et une préoccupation croissante pour la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Ils ont intégré les dispositifs institutionnels et juridiques de l'essentiel des conventions internationales ratifiées par le Sénégal relatives à la protection de l'environnement dans les textes et structures qui régissent le domaine. Ceci s'est traduit, dans une certaine mesure, par l'adoption d'agendas 21 locaux à l'origine de la réalisation de profils environnementaux de plusieurs villes du Sénégal (MEPN/Sénégal, 2004).

Par ailleurs, dans la dynamique de la décentralisation, impulsée au Sénégal depuis les années 1970, l'Etat sénégalais a transféré aux collectivités locales neuf (9) domaines de compétences dont l'environnement par la loi 96-07 du 22 mars 1996. La dévolution de la gestion des déchets à celles-ci est précisée par l'article L.34 du code des collectivités locales. Les dépositaires de cette compétence ont ainsi en charge l'évacuation et l'élimination des déchets produits sur leur périmètre. Mais les communes aux moyens financiers et matériels limités peinent à remplir pleinement cette tâche. Leurs difficultés dans la gestion des déchets sont, cependant, liées à l'urbanisation rapide et non maîtrisée des villes et à la faiblesse des fonds de dotation de l'Etat central (PS-EAU, 2002).

La production d’ordures ménagères dans les villes intérieures du Sénégal est légèrement inférieure à 0,5kg/habitant/jour en moyenne et varie d’une ville à l’autre, d’une part, et, d’autre part, d’un quartier à l’autre. Elle est de l’ordre de 0,6kg dans les villes de plus de 100000 habitants contre 0,33 pour les villes de moins de 100000 habitants (Rouyat, et al, 2006). Cela est lié à l’évolution des modes de consommation (utilisation des sachets plastiques) plus poussées dans les centres urbains et de l’incidence de la pauvreté qui influent grandement sur les quantités produites. Ce qui fait que les préoccupations environnementales sont plus accentuées dans les grandes villes (GEO3, 2002).

La délégation des compétences aux collectivités locales, pour une meilleure participation des populations à la prise de décisions des affaires leur concernant, ne permet pas leur prise en charge efficiente. En effet, ce transfert n'est pas accompagné d'un concours concomitant de fonds de la part de l'Etat. En outre la loi sur la décentralisation qui a consacré la multiplication des intervenants dans le secteur, n'a pas clarifié les rôles des différents acteurs (Ta Thu Thuy, 1998). En conséquence, les interventions multiples qui dépassent le cadre réglementaire, débouchent souvent sur des conflits de compétence entre ces acteurs. Ce qui pourrait négativement déteindre sur la gestion des déchets car leurs prestations ne sont guère articulées et ne permettent pas un contrôle efficace de l'élimination des déchets. Mais à travers la coopération décentralisée, les communes sont aidées par des partenaires locaux ou internationaux dans la gestion : Caritas Kaolack, LVIA Thiès...

A l’instar des autres collectivités locales, la commune de Kaolack (crée par l’ordonnance № 6039/MI du 22 octobre 1960) qui couvre une superficie de 14514 hectares est caractérisée par une insalubrité chronique à tel point que, dans l'esprit de bon nombre de sénégalais, « Kaolack rime avec la saleté ». La production journalière de déchets par habitant dans la Commune est estimée à 0,490 kg ( Thiam, 2001). Cette production importante est liée, en grande partie, à l’urbanisation rapide de la commune de 150981 habitants à 277627 habitants de 1988 à 2009, fruit essentiel de l'exode rural consécutif à la crise de l'arachide. En effet, la médiocrité des rendements de la culture de l'arachide, à la suite de la dégradation des conditions bioclimatiques, a entraîné le déplacement massif de ruraux vers Kaolack. Il s'y ajoute l'absence de plan directeur d'urbanisme qui devrait, par ses orientations, contrebalancer le poids du centre-ville

vers les quartiers périphériques. Au demeurant, malgré les dispositifs municipaux<sup>1</sup> pris par les autorités et l'évolution positive de la situation, la gestion des déchets reste défectueuse dans la commune.

## **II- Justifications de l'étude**

Dans la dynamique de la communauté internationale pour la préservation de l'environnement, le Sénégal a élaboré un ensemble de dispositifs relatifs à l'amélioration de son cadre de vie. Toutefois, la situation, malgré les nombreuses actions initiées par les pouvoirs publics, reste, plus que jamais, inquiétante, surtout dans une Commune comme Kaolack, carrefour de transit et de pôle de développement.

Kaolack, où tous les facteurs concourent au renforcement du phénomène de l'insalubrité, offre un bel exemple pour appréhender la problématique de la gestion des déchets au Sénégal. En effet, l'état d'insalubrité appelle à beaucoup d'interrogations : la mairie de Kaolack a-t-elle la volonté ou les moyens de résorber le phénomène d'insalubrité qui demeure récurrent, malgré les nombreux discours axés sur la question? Les populations qui vivent avec les ordures sont-elles conscientes des risques liés aux ordures ou non ? La coordination des prestations des différents acteurs institutionnels n'aiderait-elle pas à une gestion plus efficiente des déchets solides ? La valorisation économique des déchets ou la mutualisation des redevances versées aux charretiers ne permettraient-elles pas à la mairie de Kaolack d'avoir des fonds additionnels pour faire face à la situation? La délégation du système à un ou des privés rémunéré proportionnellement aux quantités mises en décharge n'épargnerait-elle pas la prolifération des dépôts sauvages?

Eu égard à la situation préoccupante de l'environnement à Kaolack, il est intéressant donc de se pencher sur la problématique de la gestion des ordures ménagères. Dans cette étude, il est question d'appréhender dans la Commune de Kaolack les aspects institutionnels de la gestion des ordures ménagères ainsi que les circuits de financement des acteurs.

---

<sup>1</sup>Dévolution de la pré collecte au CODEKA à travers ses CDQ, interdiction de vente des ordures, lancement de projets PAGEUC/KL, PROGOM...

### **III-OBJECTIFS DE L'ETUDE**

#### **III-1- OBJECTIF GENERAL**

Contribuer par une étude géographique à appréhender les aspects institutionnels de la gestion des ordures ménagères dans la commune de Kaolack.

#### **III-2- OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Au regard de l'état d'insalubrité dans la Commune de Kaolack, les objectifs spécifiques de cette étude tournent autour de la nécessité de :

- ❖ Montrer l'implication de la municipalité et des autres acteurs institutionnels dans la gestion des ordures ménagères.
- ❖ Cerner le niveau de coordination des interventions des différentes institutions concernées par la gestion des ordures ménagères ainsi que leur mode de financement.
- ❖ Déterminer le niveau d'éco citoyenneté<sup>2</sup> des populations et leurs degrés d'implications financière et organisationnelle dans la gestion des déchets.

### **IV-Hypothèses de recherche**

- ❖ L'absence de politique durable intégrée, soutenue par des moyens financiers dégagés par la municipalité, renforce le phénomène de l'insalubrité dans la commune de Kaolack.
- ❖ Une meilleure participation des populations sur les plans financier et organisationnel à l'élaboration du système de gestion des ordures ménagères ainsi que la mise en synergie des différentes interventions permettront une meilleure gestion des ordures ménagères.
- ❖ Les comportements des « néo citadins » qui s'urbanisent progressivement et la méconnaissance des textes réglementaires par les populations ainsi que leur

---

<sup>2</sup> Ensemble des attitudes, gestes, comportements et bonnes conduites environnementales que tout citoyen doit adopter tant par rapport à son milieu de vie qu'à l'égard de ses semblables.

« application intelligente <sup>3</sup>» par les pouvoirs alimentent l’insalubrité dans la commune.

---

<sup>3</sup>Textes appliqués avec beaucoup de tolérance.

## **Chapitre II**

### **Méthodologie et clarification conceptuelle**

#### **Introduction**

Pour la réalisation de ce document nous avons procédé d'abord à une revue de la littérature sur la gestion des déchets pour cerner la thématique de notre étude avant de dérouler nos outils d'enquête sur le terrain. Les informations recueillies in situ sont soumises à un traitement. Dans la démarche qu'on a adoptée, la méthode systémique a été privilégiée et les méthodes empirico-inductive et hypothético-déductives ont été utilisées soit simultanément ou soit alternativement.

#### **I. Recherche bibliographique**

La revue de la littérature consiste à vérifier l'état des lieux des connaissances de la gestion des déchets solides dans le monde, et, en particulier au Sénégal. Cette première phase de l'étude nous a permis de cerner la problématique de la gestion des déchets au Sénégal et de circonscrire notre thème d'étude sur les aspects institutionnels et les modes de financements des acteurs dans la Commune de Kaolack. En effet, cette thématique nous semble non encore explorée ou du moins pas suffisamment approfondie. La recherche bibliographique nous a mené dans les centres de documentation des institutions et structures ci-après:

A la Bibliothèques universitaire (BU), à celle du Département de Géographie de la FLSH de l'UCAD;

Au Ministère de l'Environnement et à la Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements classés de Kaolack;

A la Direction Nationale et à l'Antenne Régionale de Kaolack de l'APROSEN ;

Aux Directions Régionales du Service d'Hygiène, de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

Au Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kaolack;

Au Bureau Régional du Domaine et du Cadastre de Kaolack ;

A la Mairie de Kaolack ;

Aux sièges des ONG ASDES, Caritas/Kaolack, Jante Bou Bess, APROFES et CODEKA.

## **II. Visites de terrain**

Les visites de terrain ont eu lieu du 05 a oût au 15 octobre 2010. A l'occasion, nous avons vérifié sur le terrain les informations récoltées de la bibliographie ou recueillies auprès des personnes ressources du territoire communal de Kaolack afin de les valider ou non.

### **❖ Entretiens avec les personnes ressources**

Dans la démarche que nous avons adoptée l'entretien avec les personnes ressources est la première étape sur le terrain. Nous avons d'abord administré individuellement aux responsables des institutions concernées par la gestion des déchets solides des guides d'entretien avant de repasser les voir ultérieurement pour des besoins de vérification des informations recueillies. Ces personnes ressources ont été aussi consultées pour des besoins de précision sur l'implication et le mode de financement des structures publiques ou privées qu'elles dirigent.

Les mêmes scénarii ont été utilisés avec les responsables des groupements d'intérêt économique et des organisations communautaires de base cibles. Toutefois, à l'occasion, nous avons discuté en focus groupe avec quelques membres de ces organisations.

### **❖ Enquêtes quantitatives et qualitatives auprès des populations**

Des questionnaires individuels avec des questions fermées et semi fermées ont été administrés aux populations cibles. Dans cette étape de l'étude, il est plus question de mesurer la participation des populations tant au plan financier qu'organisationnel dans la mise en œuvre du système de gestion des déchets solides dans la commune de

Kaolack. Pour le choix de la population cible, nous avons procédé à un échantillonnage basé sur des critères ci-après (APROSEN, 2007), par ordre de priorité:

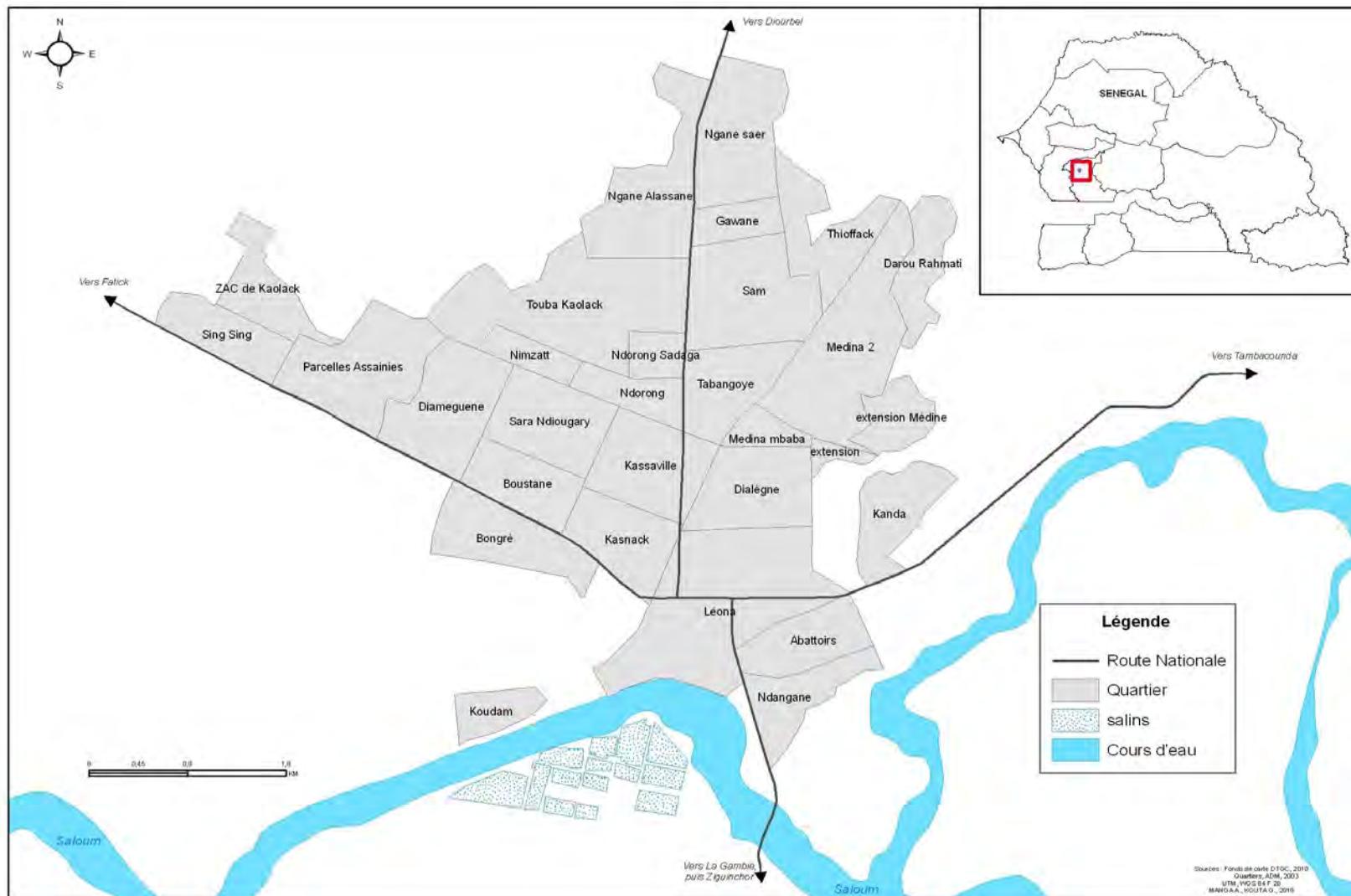
- ✓ Implication des institutions publiques ou privées concernées par la gestion des déchets dans la commune et la dynamique des comités de salubrité ;
- ✓ La taille moyenne et le niveau de revenu moyen des ménages;
- ✓ Le niveau de peuplement des quartiers : élevé, moyen et faible ;
- ✓ La position géographique des quartiers dans la commune : périphérique, centrale.

Pour le choix des quartiers : Sur les 36 quartiers administratifs de la commune, nous avons déroulé notre étude de terrain sur le dixième :

$36 \times 1/10 = 3,4$  quartiers donc sur 4 quartiers.

Selon les critères définis les quartiers de Léona, Boustane, Nimzat et Thioffac ont été retenus (carte 1).

**Carte1:** Découpage administratif de la commune de Kaolack.



### **Lèona :**

Lèona, le centre-ville est un quartier situé au Sud de la commune. Il s'agit du quartier le plus peuplé avec 22016 habitants répartis dans 1123 concessions. La taille moyenne des concessions est de 20 personnes. Parmi les ménages vivants dans ces concessions 60% ont des revenus supérieurs à 100000 francs CFA par mois et 11,11% ont moins de 40000 francs CFA par mois. L'institution concernée par la collecte des déchets est la mairie.

### **Nimzat-Diamagueune**

Nimzat-Diamagueune est un quartier de la périphérie Nord-Ouest avec 6837 habitants répartis dans 534 concessions. La taille moyenne des maisons y est de 13 personnes. Ainsi 43,83% ont des revenus supérieurs à 100000 francs CFA et 29,82% des revenus de moins de 40000 francs CFA par mois. L'institution intervenant est l'ONG Jante Bou Bess.

### **Boustane**

Boustane est un quartier de la périphérie Ouest avec 11915 habitants pour 564 concessions. La taille moyenne des concessions est de 21 personnes. Les ménages ayant des revenus supérieurs à 100000 francs CFA représentent 40,9% du total et 13,63% ont des revenus de moins de 40000 francs CFA par mois. L'ONG ASDES est la structure concernée par la collecte des déchets.

### **Thioffac**

Thioffac est un quartier de la périphérie Nord-est de Kaolack, irrégulier et le moins peuplé de la commune avec 4377 habitants répartis dans 384 concessions. La taille moyenne des concessions est de 16 personnes. 31,25% des ménages du quartier ont des revenus supérieurs à 100000 francs CFA et 25% des revenus de moins de 40000 francs CFA par mois. C'est l'ONG Caritas qui le dessert.

Pour le choix des ménages : nous avons procédé à un calcul des pourcentages des concessions (le dixième) par quartier échantillonné. Ainsi, un ménage a été interrogé dans chaque concession.

**Lèona :** 1/10 x 1123 = 113 Ménages

**Boustane** :  $1/10 \times 564 = 57$  ménages.

**Thioffac** :  $1/10 \times 384 = 39$  ménages

**Nimzat-Diamagueune**:  $1/10 \times 534 = 54$  ménages

Dans les quatre quartiers, 263 ménages ont été consultés sur des questions relatives à notre étude. Le choix des ménages dans les îlots et dans certaines concessions a été fait au hasard.

### **III- Traitement des données**

Elle est l'avant dernière partie de cette étude. Les valeurs quantitatives sont traduites en tableaux statistiques, en diagrammes suivis de commentaires. Quant aux données qualitatives, elles ont fait l'objet d'une analyse fine et rigoureuse avec à l'appui des photos pour mieux étayer notre argumentation.

#### **❖ Cartographie**

Pour des besoins de localisation ou de précision géographique de certains aspects de l'étude, nous avons en recours à des cartes.

Les différents traitements découlent sur la production de ce présent document.

### **V- Clarification des concepts**

#### **Environnement**

Le concept environnement est défini de plusieurs manières :

L'environnement peut s'agir du milieu naturel, mais aussi du milieu concret construit par l'Homme, et encore tout ce qui affecte le comportement de l'Homme (les autres hommes, avec leur nombre et leurs caractéristiques) (George, 1990).

Brunet définit l'environnement comme « ce qui nous environne, et de fait, agit plus ou moins sur nous. Le concept d'environnement est le plus couramment employé dans le sens de l'écologie, les éléments de la nature qui comptent dans la vie de l'individu, du groupe, du lieu (...). Au sens large, l'environnement est beaucoup plus riche et plus intéressant encore. Non seulement, il comporte des éléments naturels et des éléments matériels, mais des personnes, leurs activités, leurs cultures, leurs institutions ; c'est tout

ce qui nous entoure et agit sur nous, et cela s'analyse à plusieurs échelles, locale, régionale et au-delà. Les champs dans lesquels est plongé tout lieu font partie de l'environnement du milieu. Au fait, l'environnement, synonyme de milieu, a exactement la même définition générale que l'espace géographique, mais il est l'espace géographique vu du lieu dont on parle ; tout espace géographique est environnement de lieux, environnement de ses éléments et de ses sous systèmes (Brunet et al., 2006).

Le code de l'environnement définit l'environnement comme l'ensemble des éléments naturels (biotiques et abiotiques) et artificiels ainsi que les facteurs économiques sociaux, culturels, juridiques et institutionnels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines. L'idée de détérioration de l'environnement, celle de pollution du milieu sont souvent évoquée. Dans ce travail d'étude, par environnement nous entendons le cadre de vie.

### **Déchet**

Un déchet est un produit inévitable de l'activité humaine, dont le traitement est coûteux et difficile, bien qu'il soit parfois utile (Brunet et al., 2006).

Il s'agit donc de toute substance solide, liquide, gazeuse ou résidu d'un processus de production, de transformation, ou d'utilisation de toutes autres substances éliminées, destinées à être éliminées ou devant être éliminées en vertu des lois et règlements en vigueur (code de l'environnement, 2001).

Autrement dit, le déchet est tout résidu de matière récupérable ou non, laissé à la suite d'une opération de fabrication ou de consommation. Il peut être solide, liquide ou gazeux et sa gestion relève du domaine de la gestion environnementale.

### **Ordure Ménagère**

Une ordure ménagère, est un déchet solide, définie comme une matière ou un objet du ménage et la valeur économique est nulle ou négative, pour son détenteur, à un moment et dans un lieu donné et qu'il destine, contrairement à un bien à l'abandon (Maystre, 1994). Dans cette étude nous entendons par ordure ménagère les détritus et excréments produits dans les lieux d'habitation des hommes et autres établissements humains à la suite d'une opération de transformation ou de consommation, à l'exception des déchets

biomédicaux des structures sanitaires et des déchets toxiques des établissements industriels.

### **Système de gestion des ordures ménagères**

L'introduction de la notion de système en géographie met en évidence les relations structurelles et dynamiques des différents éléments agissant sur l'ensemble des données d'ordre économique, social, culturel, technique et politique concernant une proportion d'espace et conditionnant ses relations avec d'autres portions d'espace. Un système est un ensemble d'objets, d'attributs de ces objets, d'interactions entre ces objets, et parmi leurs attributs, enfin d'interdépendance entre les objets et les attributs (George, 1990). Il est un ensemble organisé d'éléments et d'interactions entre les éléments. La structure du système est son organisation (Brunet, et al., 2006).

Ainsi, le système de gestion des ordures désigne l'organisation de l'ensemble des opérations de conditionnement à domicile, de la pré collecte, de la collecte, du transport, du stockage, de la valorisation (le recyclage, le réemploi, la réutilisation, le compostage, la valorisation énergétique) et de l'élimination des déchets solides ménagers y compris la surveillance des sites d'élimination ainsi que la sensibilisation des populations.

Dans ce travail, nous circonscrivons ce concept au conditionnement, à la pré collecte, à la collecte, au transport et à la mise en dépotoirs des ordures ménagères.

### **Eco citoyen**

Le terme éco citoyen vient de la contraction de deux mots : citoyen et écologie.

Le premier mot, citoyen veut dire un individu qui jouit de ses droits et devoirs civiques et politiques.

Le deuxième, écologie est la Science des Ecosystèmes, étude des relations entre les êtres vivants et leur milieu (...). En principe science de l'environnement, l'écologie est au fait une branche des sciences naturelles, qui étudie les relations entre les êtres vivants au milieu physique, mais elle a tendance à se diversifier et à évoluer vers des recherches pluridisciplinaires (...). En fait, le mot s'étend notamment à l'ensemble des préoccupations liées à la gestion de la « maison » de l'humanité, en retrouvant l'étymologie grecque. L'écologie est ainsi à la fois milieu, science et ensemble des pratiques, voire des normes. Les dégâts du progrès sont ressentis comme menaces pour

l'avenir de l'humanité et nuisances pour son présent, et appellent des actions ou l'abandon de certaines opérations, la conservation, parfois, la reconstruction, d'écosystèmes naturels sont au centre des préoccupations écologiques (Brunet et al., 2006).

Ce concept qui signifiait étude des conditions du milieu, a pris un sens nouveau en géographie humaine à partir des années 1970. Ainsi, la nouvelle écologie cherche à comprendre comment peuvent s'organiser et se modifier les relations entre la nature, les citoyens, et la société industrielle. En ce sens l'écologie n'est plus une science exacte, mais un mode de réflexion sur l'aménagement du territoire, qu'il s'exerce en milieu urbain ou naturel. Elle n'est pas univoque, mais regroupe des courants de pensée et d'actions dont le dénominateur commun est de remettre en cause une société de la quantité pour la remplacer par une société de la qualité. On a coutume, désormais, dans les pays industrialisés comme dans ceux du Tiers-Monde, de désigner ce nouveau type de développement et d'aménagement par le mot **écodéveloppement** étant donc une vision de l'économie, du progrès, plus attentive aux besoins des hommes qu'à ceux des systèmes économiques. L'actualité de l'écologie a été accrue par la perception des dommages à l'échelle continentale ou planétaire, consécutifs aux effets imprévus de certaines formes de développement industriel (George, 1990)..

Ainsi, à la lumière des définitions de ces deux mots, un éco citoyen est un citoyen conscient et préoccupé par les questions d'environnement et de développement durable, engagé à travers ses gestes, attitudes et comportements tant par rapport à son milieu de vie qu'à l'égard de ses semblables.

## **VI-Difficultés rencontrées**

La principale difficulté pour la réalisation de ce travail réside dans l'inaccessibilité de certaines autorités municipales et étatiques. Ces autorités, pour des raisons diverses, nous demandent de repasser et à chaque fois le rendez-vous est reporté. D'autres nous renvoient dans des circuits longs et fastidieux pour pouvoir accéder aux informations. Toutefois, dans toutes les circonstances, nous avons toujours eu la patience du berger et honoré les rendez-vous pris avec ces personnes.

Autres difficultés rencontrées, ce sont l'inaccessibilité de certaines informations, dit-on confidentielles ou bien elles ne sont pas disponibles sur place. Le fond de carte

correspondant au nouveau découpage administratif de la commune en 36 quartiers et le nombre total de maisons recensées dans la commune et par quartier sont au nombre des données indisponibles ou inexistantes.

### **Conclusion**

En somme, les méthodes utilisées nous ont permis de recueillir suffisamment de données sur le terrain dont l'analyse a permis la réalisation de ce travail. Ces résultats ont montré l'importance de la production des ordures ménagères dans la commune de Kaolack.

### **Conclusion partielle**

Le phénomène de l'insalubrité est récurrent à Kaolack. Il est marqué par des tas d'immondices et des chapelets de dépôts sauvages à l'intérieur comme dans les sorties et entrées de la commune. C'est pour cela, que nous nous proposons d'approfondir l'étude de cette problématique. Ainsi, les méthodes utilisées nous ont permis entre autres de faire ressortir l'importance de la production des ordures ménagères.

## **Deuxième Partie :**

# **La production des ordures ménagères dans la commune de Kaolack**

### **Introduction**

Les ordures ménagères sont les excréments, les détritus produits dans les ménages, les marchés, écoles, services, gare routières entre autres établissements humains. Leur production est tributaire de facteurs anthropiques, naturels et institutionnels. Les quantités d'ordures ménagères produites, dans la commune de Kaolack, estimées à 132 tonnes par jour en 2009 sont importantes et varient d'un quartier à un autre (APROSEN, 2007). Elles augmentent avec l'accroissement de la population de la commune et leurs compositions sont très hétérogènes.

# Chapitre I

## Les facteurs de la production des ordures ménagères à Kaolack

### Introduction

Kaolack, est une commune de 277.627 habitants (ANDS, 2009) située au centre-ouest du Sénégal, marquée par une importante production d'ordures ménagères. L'importance des quantités produites est liée à de nombreux facteurs. Les différents éléments qui concourent au renforcement de l'insalubrité dans la commune sont à la fois géographiques, démographiques, économiques et socioculturels auxquels on ajoute des facteurs naturels qui accentuent l'état avancé de dégradation de l'environnement à Kaolack.

#### I- Les facteurs géographiques

##### ❖ Position carrefour

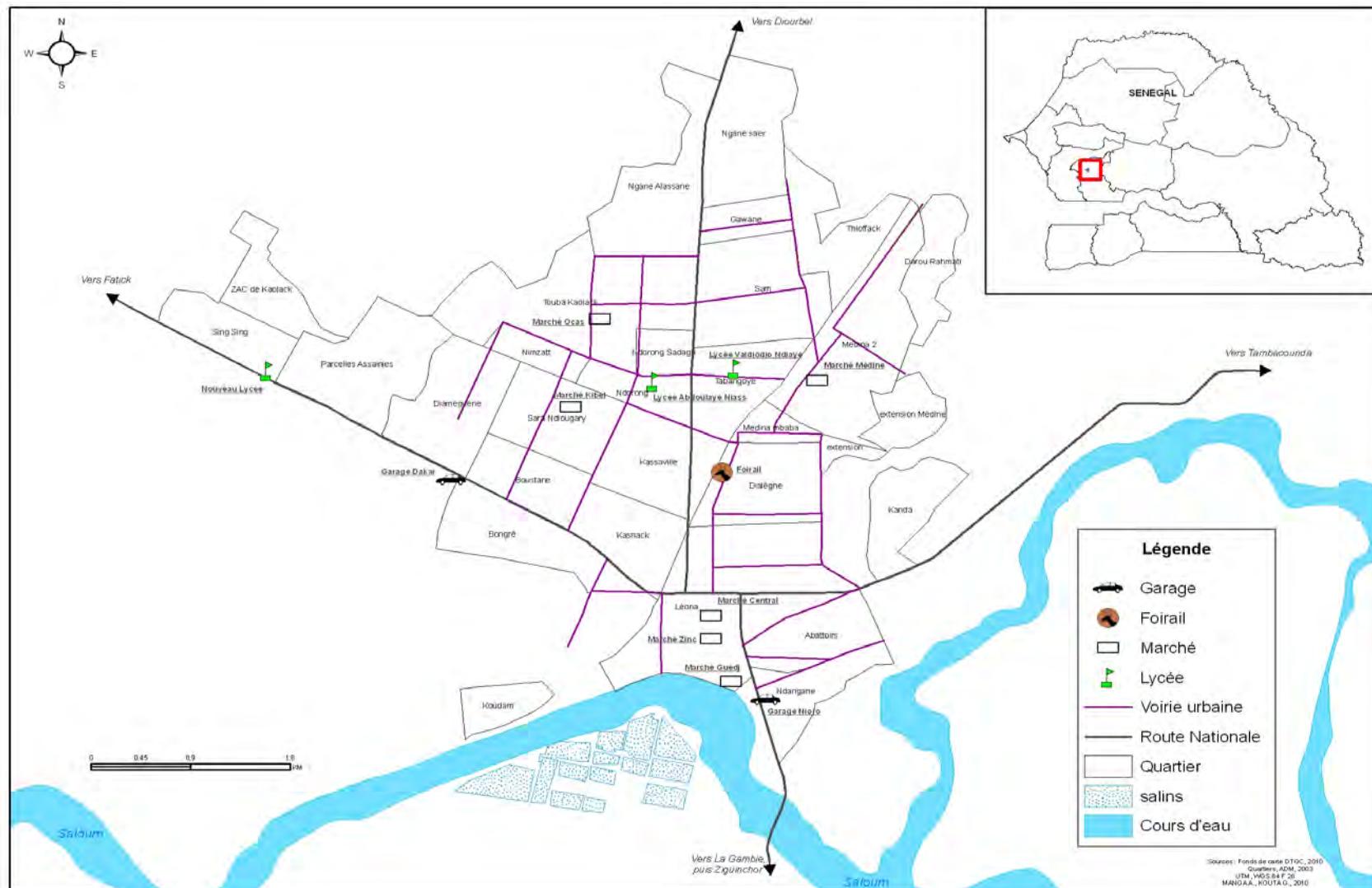
La commune de Kaolack est un centre économique, pôle de développement qui polarise toute la région administrative, et constitue un carrefour des voies de communications menant vers les régions de Tambacounda, Ziguinchor, Fatick et Diourbel ainsi que les pays frontaliers la Gambie, le Mali, la Guinée Bissau et la République de Guinée. La commune est également et surtout un centre commercial de premier ordre marqué par une importante dynamique économique. C'est ce qui explique l'expansion démographique en grande partie qui impacte sur la production des ordures ménagères ainsi que sur les comportements car les populations viennent d'horizons divers.

##### ❖ Gares routières

La commune de Kaolack a deux principales gares routières (carte 2) qui sont des lieux de convergence et de relais des transports nationaux et sous régionaux. La gare routière

de Dakar est située à la sortie Ouest de la commune sur la route nationale une (RN 1) et celle de Nioro est localisée dans la partie Sud sur l’Avenue du onze novembre prolongée par la route de Nioro. Les importants flux de passagers qui traversent la commune influent sur la production importante des ordures ménagères. D'où l'insalubrité constatée dans ces gares routières, favorisée aussi par l'inexistence de moyens d'accompagnement (poubelles, containers) et le défaut d'éco citoyenneté de certains usagers (le reflexe de jeter).

**Carte2 : Quelques infrastructures de la commune de Kaolack**



## II- Les facteurs démographiques

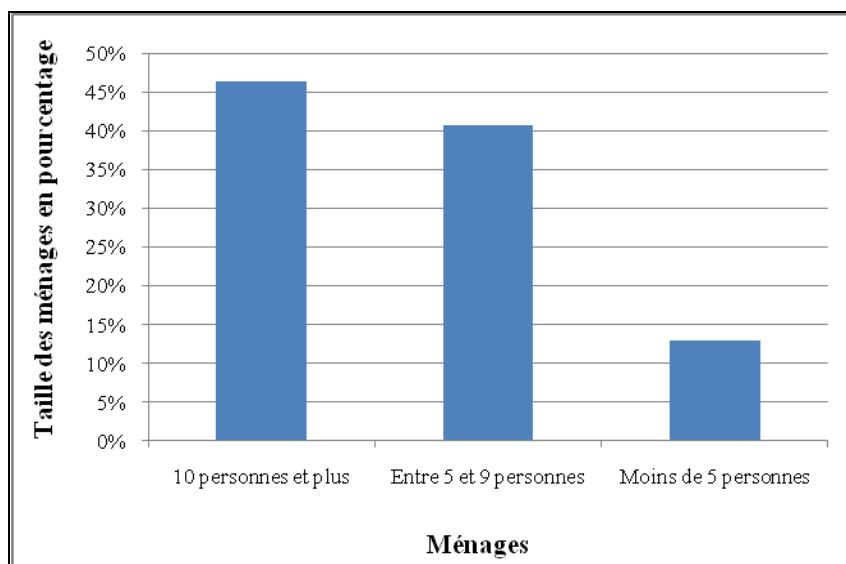
### ❖ Evolution démographique et urbaine

L'accroissement de la population est lié à la fois à un fort taux d'accroissement naturel de 2,8% conjugué à un exode rural massif. La population de la commune est passée de 150980 habitants en 1988 à 255334 habitants en 2002(ANDS, 2007). Cette pression démographique explique une fois de plus la rareté des terres aedificandi du fait de la forte demande foncière. La situation est rendue beaucoup plus complexe par la restriction de l'espace communal (due à l'atteinte de ses limites) et la présence des zones de tannes (sols non aedificandi), improches à l'habitat.

### ❖ Taille des ménages

La population est caractérisée par une taille moyenne des ménages de 12 personnes avec des revenus peu importants. Comme le montre le graphique 1, les réponses de notre enquête ont donné que 46,29% des ménages comptent 10 personnes et plus, et 40,7% entre 6 et 9 personnes.

**Graphique 1 :** Répartition de la taille des ménages dans la commune de Kaolack.



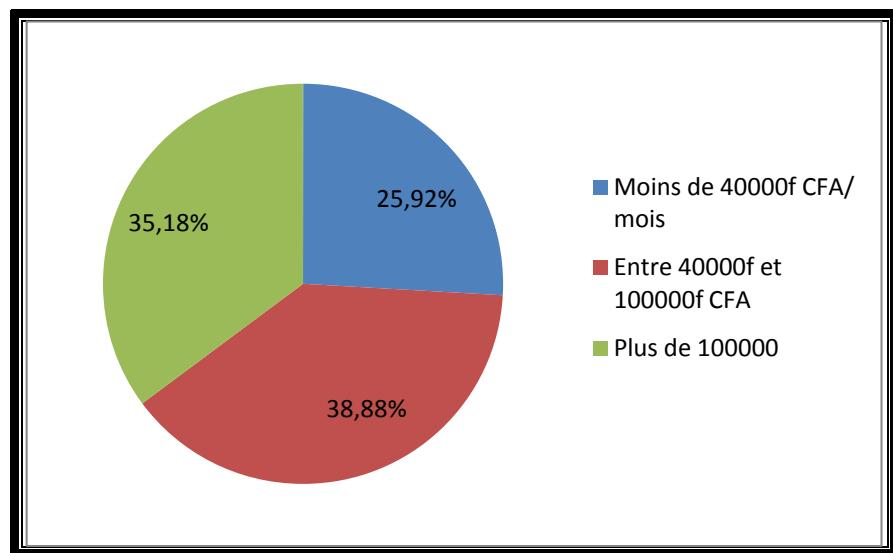
**Source :** Kouta G, Septembre 2010.

La taille importante des ménages contribue à l'accroissement des quantités d'ordures produites par ménage et pose le problème de leurs conditionnements à domicile. De

plus, les ménages avec l'utilisation des sachets plastiques renouvelés tous les jours, ne cherchent pas à réduire leurs ordures à la source.

Selon notre étude, 26% des ménages ont des revenus inférieurs à 40.000 francs CFA par mois et 39% des revenus compris entre 40.000 et 100.000 francs CFA par mois (graphique 2).

**Graphique 2:** Estimation des revenus mensuels des populations dans la commune de Kaolack.



**Source :** Kouta G, Septembre 2010.

Les revenus peu substantiels des ménages ne permettent pas aux populations de bien gérer leur cadre de vie. En effet, par défaut de moyens ces populations ont des difficultés pour payer la TEOM ou la redevance due aux opérateurs du ROC. Pour se protéger des inondations, elles utilisent les OM comme moyens de remblai.

### **III- Les facteurs économiques**

#### **❖ Marchés et établissements commerciaux**

Les quantités d'ordures ménagères produites sont liées en grande partie à la dynamique économique de la commune. Le caractère informel des activités commerciales et le défaut d'organisation des marchés favorisent une production d'ordures ménagères importante et incontrôlée avec notamment l'existence de dépôts sauvages et des jets d'ordures dans les caniveaux (Photo 1).

**Photo 1 :** Container au marché central de Kaolack.



Source : Kouta G, septembre 2010

Le manque d'éco citoyenneté de certains usagers c'est à dire le réflexe de jeter et d'autres pratiques environnementales comme le NIMBY<sup>4</sup> sont autant d'éléments qui concourent à accentuer l'insalubrité dans les établissements commerciaux. Les quantités produites sont plus importantes pendant les périodes de fête (Tabaski, Noël) et les volumes de déchets plastiques et carton donnent un spectacle désolant comme l'illustre la photo 1.

#### ❖ Lieux de stationnement

Le trafic urbain est aussi un des facteurs qui conditionne la production importante des OM dans la commune. En effet, l'augmentation du nombre des lieux de stationnements pour cars, taxis et motos de marque KTM dénommées « Jakarta » multiplie les lieux de rencontre des usagers. Ce qui favorise la production des OM dans ces lieux dans un contexte de défaut de dispositifs d'accompagnement et d'éco citoyenneté des usagers.

### IV-Les facteurs socioculturels

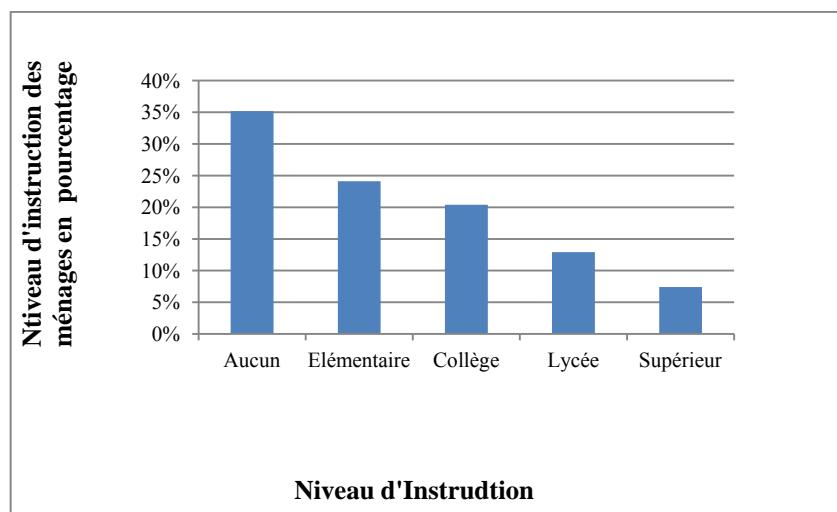
#### ❖ Manque de conscience citoyenne des populations

Certains habitants de Kaolack s'adonnent à des pratiques environnementales peu recommandables. Le non abonnement au ROC ou le non acquittement des redevances

<sup>4</sup>Not in my back yard, terme anglais qui décrit les pratiques consistant à assainir chez soi en polluant ailleurs.

dues aux opérateurs de la pré collecte, le reflexe de jeter, le remblai des concessions inondables avec des ordures ménagères sont autant de pratiques environnementales auxquelles s'adonnent certaines populations. Ces pratiques sont liées, en plus des niveaux de revenus peu importants des populations, au niveau d'instruction faible de ces dernières comme l'indique le graphique 3. Sur l'ensemble des chefs de ménages interrogés, seuls 20,32% ont un niveau d'étude supérieur à celui du collège.

**Graphique 3 : Niveau d'instruction des populations dans la commune de Kaolack.**

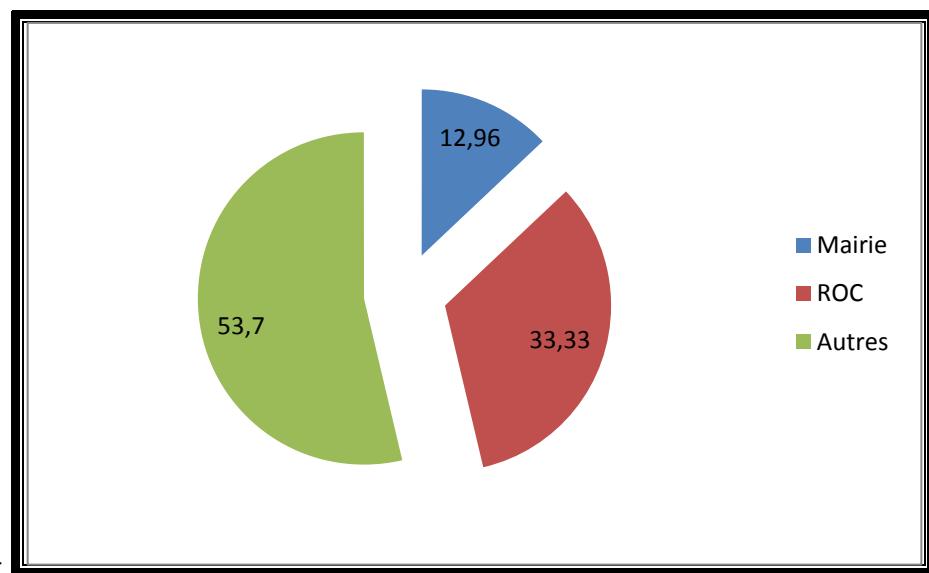


**Source :** Kouta G, septembre 2010

Le niveau d'étude faible des populations ne favorise pas une bonne gestion des OM dans la commune. En effet, une grande part de la population ne peut s'approprier des textes réglementaires et ignore les risques sanitaires liés à l'insalubrité ainsi que les bonnes conduites environnementales à adopter.

Toujours, selon notre étude, seules les ordures des 46,3% des ménages sont collectées soit par la mairie soit par le ROC. Les ménages desservis par la mairie sont situés dans le quartier de Léona aux abords du centre-ville. Ils déversent leurs ordures sur les bacs et les containers installés par le service de l'assainissement de la mairie dans les alentours du centre-ville. Les ménages qui ont confié l'enlèvement de leurs ordures à des prestataires de service par le ramassage des ordures par charrettes (ROC) ont signé avec ces derniers des contrats de moralité. Ces ménages représentent 33,33% de notre échantillon (graphique 4).

**Graphique 4:** La desserte de la collecte des OM dans la commune Kaolack.



**Source :** Kouta G, Septembre 2010

Le reste des ménages élimine leurs ordures en dehors des filières d'élimination des OM de la mairie et du ROC. Ils déversent directement leurs ordures soit sur les dépôts sauvages, dans les caniveaux des eaux pluviales et usées ou bien les utilisent comme moyens de remblai. Ce qui accentue l'insalubrité et crée un blocage des voies de passage des eaux de ruissellement, des caniveaux de drainage des eaux pluviales transformés en exutoires.

Dans les marchés, les aliments mis en vente sont étalés sur des toiles en plastique ou sur de vieux sacs de riz vide à même le sol non loin des dépôts sauvages ou des containers.

Cette situation se traduit par des quartiers insalubres et les possibilités d'extension de la commune à moindre coût sont compromises du fait que la commune a épuisé ses réserves foncières dans ses parties Nord, Sud et Est. Les seules terres disponibles pour l'habitat sont les terres basses et les tannes situées à l'Ouest de la commune de part et d'autre, de la nationale une (RN1) vers Fatick.

### ❖ Aires de jeux

La dynamique sportive (Navétane<sup>5</sup> et Championnat de football) dans la commune de Kaolack impacte aussi sur la production des OM. Ainsi, la forte fréquentation des stades de football et autres aires de jeu, sans mesures d'accompagnement (poubelles ou corbeilles) doublées d'un manque d'écocitoyenneté des usagers, se traduit par un accroissement des volumes d'OM éparpillées ici et là, notamment les sachets plastiques, transportés par le vent.

### ❖ Espaces de loisirs

En période de canicule, les plages et les jardins publics, lieux de refuge des populations contribuent également à la production des OM. Ces déchets polluent notamment les rivages du bras de mer, alors qu'il n'existe aucun dispositif de nettoiement des plages.

## Conclusion

La production des OM dans la commune de Kaolack est liée à des facteurs naturels et aux activités économiques des hommes. Les comportements environnementaux de certaines couches de la population sont des éléments non négligeables qui concourent à l'accroissement des quantités d'OM produites par jour. Ces différents facteurs associés à l'urbanisation rapide de Kaolack expliquent l'état avancé de dégradation de l'environnement et l'importance de la production des déchets ménagers à Kaolack renforcée par le manque de dispositifs d'accompagnement au niveau des établissements humains

publics.

---

<sup>5</sup>Navétane : Mot wolof signifiant étymologiquement des travailleurs saisonniers. Il s'agit d'activités sportives concernant fondamentalement le football pendant la saison des pluies coïncidant avec les vacances scolaires.

## **Chapitre II**

### **La production des ordures ménagères à Kaolack**

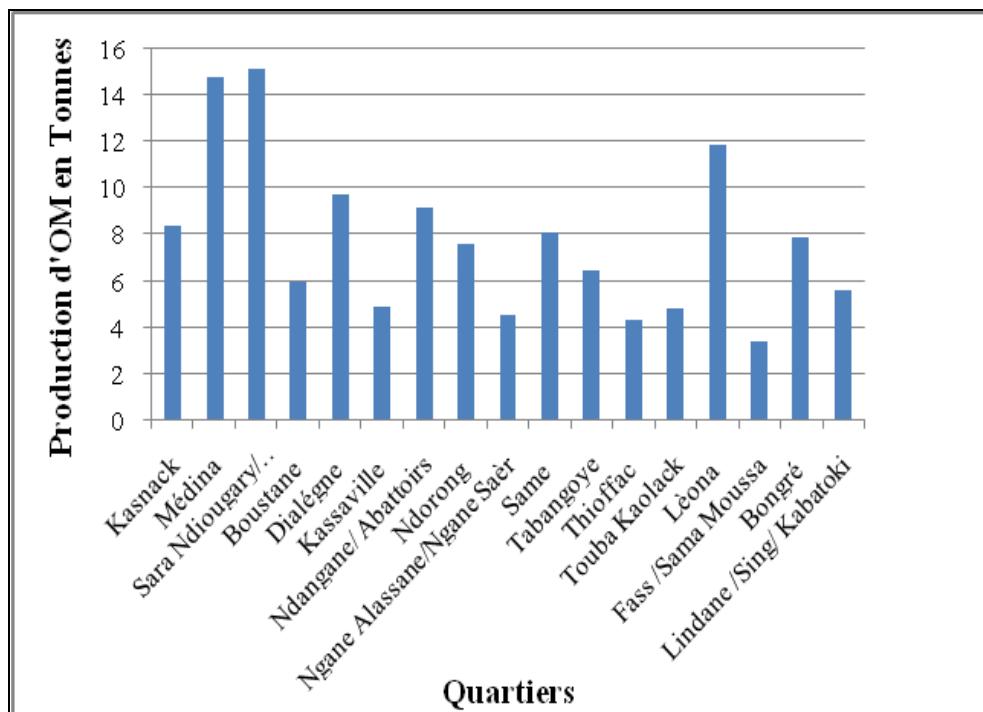
#### **Introduction**

Kaolack est caractérisée par une production importante d'ordures ménagères. L'évolution des quantités produites est fonction de l'augmentation de la population de la commune avec un taux d'accroissement naturel annuel de 2,8%. Elles varient d'un quartier à un autre et sont très hétérogènes dans leur composition.

#### **I- Les quantités d'OM produites à Kaolack**

La production d'ordures ménagères est estimée à 48180 tonnes pour l'année 2009. Elle est effectuée sur la base d'une production spécifique de 0,490 Kg/hab./jr (Thiam, 2001). Elle est tributaire de l'augmentation de la population et de l'évolution des modes de consommation. Les productions journalières les plus élevées sont notées à Sara Ndiougary/Diamagueune, Médina et Leona qui dépassent les 10 tonnes par jour comme l'illustre le graphique 5.

**Graphique 5 : La production d'OM dans 17 quartiers de Kaolack en 2009.**



Source : APROSEN, 2008

Ces chiffres cachent pourtant mal les réalités dans la production de déchets à Kaolack. Des quantités non négligeables sont éliminées en dehors de la filière par les populations elles mêmes par incinération ou par remblai. En outre, les ordures collectées sortent rarement du territoire communal. Elles sont transposées du lieu de production à un autre lieu. En effet, Les services de nettoiement de la mairie vident les ordures collectées par bacs ou containers sur des sites tolères localisés aux entrées et sorties de la commune donnant un mauvais décor. Les prestataires du ROC déversent les ordures ramassées, sur ces mêmes sites, dans des dépotoirs sauvages éparpillés dans la commune, ou bien, sur une demande des populations dans les cours des maisons ou des rues inondables ou bien des jardins. Ces pratiques sont liées à l'éloignement des dépotoirs eu égard à la quantité de carburant allouée au service de la voirie par jour (10 litres de gasoil) et la lenteur dans la marche des animaux (ânes).

En conséquence, les quantités d'ordures ménagères produites ne sont pas bien maîtrisées par les services techniques de la municipalité ni par les autres acteurs publics

et privés. Ce qui n'aide pas à une planification de la gestion des ordures ménagères à Kaolack.

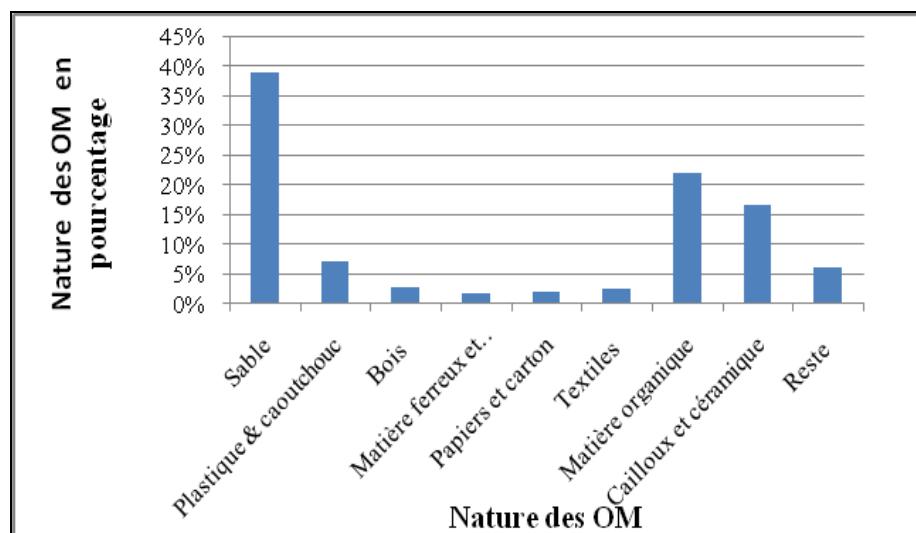
## **II- Les origines des ordures ménagères**

Les déchets solides ménagers proviennent des ménages, du nettoiemnt des marchés et de la voirie, les petits établissements commerciaux, des administrations, gares routières, établissements scolaires, aires de jeu, plages, cours et jardins privés ou publics. Selon les enquêtes auprès des ménages, les restes des repas ne sont pas déposés dans les poubelles mais plutôt servis aux animaux.

## **III- La caractérisation des ordures ménagères**

Les ordures ménagères produites dans la commune de Kaolack sont en grande partie constituées de matières inertes fines (sable), cailloux-céramiques et matières organiques qui représentent respectivement 38,97%, 16,54% et 21,94% des OM produites par jour soit 77,45% comme l'indique le graphique 6.

**Graphique 6:** Caractérisation des ordures ménagères dans la commune de Kaolack.



**Source :** APROSEN, 2008

La part pondérale faible des plastiques, papiers et cartons, soit 9,07% dans la production des déchets, cache mal leur importance en volume. Leurs volumes importants dans les quantités d'ordures produites sont liés à l'évolution des modes de consommation et à la civilisation industrielle. En effet, les articles, même de faible prix, sont aujourd'hui emballés dans des sachets en plastique (non biodégradables) ou en carton.

## **Conclusion**

Les quantités d'OM produites dans la commune de Kaolack sont importantes et très hétérogènes dans leur composition. Elles proviennent des différents établissements humains situés dans la commune. Leurs quantités posent des difficultés de gestion dans un contexte de manque de moyens.

## **Conclusion partielle**

La production des ordures ménagères à K aolack est liée en grande partie à l'urbanisation rapide et à la dynamique économique de la commune. Les quantités importantes produites par jour suivent l'évolution de la population avec un taux d'accroissement naturel de 2,8%. Cependant, leur prise en charge par les autorités reste encore défectueuse malgré les nombreuses actions initiées par les différents acteurs et toute la mobilisation communautaire autour de la question des déchets.

## **Troisième partie : La gestion des ordures ménagères à Kaolack**

### **Introduction**

A Kaolack, la gestion des ordures ménagères relève du domaine de la municipalité à l'instar des autres collectivités locales. Avec son système de régie municipale, la mairie appuyée par des partenaires institutionnels publics et privés nationaux et internationaux, s'active dans la gestion des ordures ménagères. Pour ce faire, elle s'est fondée sur le cadre réglementaire national de la gestion de l'environnement complété par des arrêtés municipaux. La problématique de la gestion des déchets solides ménagers a aussi suscité à Kaolack une importante mobilisation communautaire autour de la question des ordures ménagères.

## **Chapitre I**

### **Le cadre réglementaire de la gestion des ordures ménagères à Kaolack**

#### **Introduction**

En vertu de la loi sur la décentralisation, la gestion de l'environnement, en général, et des ordures ménagères en particulier, relève du domaine des collectivités locales. Ainsi, la commune de Kaolack s'appuie sur le cadre législatif national pour gérer les OM produites dans son périmètre. En sus de ces textes, des mesures communales ont été adoptées pour compléter le cadre réglementaire national.

#### **I- Les textes juridiques et réglementaires de la gestion des ordures ménagères**

Le cadre réglementaire de la gestion des ordures ménagères s'appuie sur les textes nationaux renforcés par des arrêtés municipaux pour une meilleure gestion du cadre de vie à Kaolack. Entre autres textes qui concernent la gestion des ordures ménagères, nous avons :

Le décret 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert des compétences aux collectivités locales, en particulier l'article 34 du code des collectivités locales ;

La loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'environnement ;

La loi 83-71 du 05 juillet 1983 portant code de l'hygiène ;

Le décret 74-338 du 10 avril 1974 réglementant la collecte et l'évacuation des Ordures Ménagères ;

La loi 72-52 du 12 juin 1972 relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Conformément à ces textes nationaux, la municipalité de Kaolack s'est investie de la mission de collecte, de transport et d'élimination des déchets solides produits dans le périmètre communal. Elle est appuyée en cela par un pool de partenaires institutionnels (SRH, DREEC, SRA, APROSEN) et de développement (ONG et OCB) pour rendre le cadre de vie plus agréable.

## **II- Interprétation et degré d'application des textes**

L'article L31 du code de l'environnement nous renseigne que, tout citoyen qui produit des déchets a la responsabilité de leur gestion ou doit en supporter le coût. Ce principe du pollueur payeur est loin d'être pris en compte dans la conception et l'application de la TEOM. En effet, cette TEOM ne cible que les concessions recensées, alors que le nombre de concessions recensées par quartier qui font l'objet d'une imposition est relativement faible et des quartiers entiers ne sont pas encore recensés. En plus, la vieille ville (escale) qui abrite des maisons recensées accueille aujourd'hui essentiellement des services et n'est pratiquement plus habitée.

Ainsi, il est important de signaler que l'Agence de Développement Municipal a mis à la disposition de la mairie un carnet d'adressage (ADM, 2004). Toutefois, le service des impôts et domaine n'utilise pas encore ce document pour l'application de la taxe à tous les contribuables.

La détermination de la taxe tient compte de la valeur de la maison. Elle est indexée sur la valeur locative de la maison qui est proportionnelle à la valeur du patrimoine bâti. Dans le cas où le propriétaire loue la maison à un prix inférieur au prix du marché, le service des impôts indexe la TEOM sur la base taxable calculée par rapport à la valeur du patrimoine bâti. Si le propriétaire et l'occupant sont confondus, la détermination de la valeur se fait par la méthode comparative pour déterminer la valeur locative.

Sur la valeur locative de la maison est appliqué un taux qui varie d'une commune à une autre. Le taux maximum est de 6% appliqué dans la commune de Dakar et de moins de 5% pour les autres communes du Sénégal (Ndiaye, 2006). Pour la commune de Kaolack, ce taux est de 3,6% (service impôts et domaine de Kaolack). En valeurs absolues, le montant de la TEOM dans la commune de Kaolack varie entre 3600 et 7200 francs CFA selon les contribuables.

Cette taxe sous sa forme actuelle (qui date de 1972) qui ne vise donc qu'une minorité de la population (certains propriétaires de maisons recensées) s'oppose à l'esprit de l'article L31 du code de l'environnement de 2001 et fait que les assiettes de la TEOM, qui alimentent le budget, sont modiques eu égard à l'importance du poi ds démographique de la commune et à la délicatesse de la gestion des ordures ménagères. Ainsi, même si la totalité de la TEOM était recouverte chaque année le montant serait largement insuffisant pour financer l'enlèvement des OM. Aussi, il est injuste et inéquitable qu'une minorité de la population soit ciblée pour une taxe qui finance l'enlèvement des OM produites par toute la communauté. Comme l'indique le tableau 1, les écarts entre les prévisions et les recouvrements de la TEOM sont liés à des problèmes institutionnels.

**Tableau 2** : Recouvrements de la TEOM de 2005 au 30 septembre 2010.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	Jusqu'au 30 septembre 2010
<b>Prévisions en franc CFA</b>	40.000.000	40.000.000	35.000.000	30.000.000	45.000000	44.107.408
<b>Réalisations en franc CFA</b>	37.142.849	30.803.129	18.181.041	36.383.889	43.187.203	25.521.486

Source : Perception Municipale de Kaolack, Octobre 2010.

Les difficultés de recouvrement de la taxe sont entre autres la méconnaissance des populations de la TEOM et la défaillance de l'enlèvement des ordures ménagères par la commune. Sur notre population d'étude, 79,62% des ménages ignorent l'existence de la TEOM. La méconnaissance de la taxe par les populations explique entre autres les difficultés de son recouvrement. Toujours, selon notre échantillon, des ménages sont disposés à payer la taxe. Tandis que, d'autres refusent de payer la TEOM car disent-ils une taxe implique toujours un service rendu alors que la municipalité ne prend pas en

charge leurs ordures. Or, la TEOM est un impôt assimilé que tout citoyen doit s'acquitter sans aucune contre partie<sup>6</sup>. En outre, le problème d'adressage ne facilite pas le recouvrement de la taxe. Les agents de la perception peinent à retrouver les lieux d'habitation des contribuables<sup>7</sup>.

En 2009, le taux de recouvrement record de la TEOM de l'ordre de 95, 97% était loin de couvrir les dépenses engagées pour le nettoiement (budget 2009, récapitulation des trois dernières années). Ce constat indique clairement que les outils financiers sont inadéquats et les dispositifs de recouvrement inefficace.

### **III- Arrêtés et mesures municipaux**

En sus de la législation nationale relative à la gestion des ordures ménagères, la mairie a adopté certains arrêtés et des mesures en vue de la renforcer. L'arrêté municipal du 06 juillet 1984 interdit le rejet des déchets dans les rues, les caniveaux, d'uriner sur les places publiques et sur les murs. Ce dit arrêté réprime également la vente des ordures aux ménages qui les utilisent comme moyens de remblai. Toutefois, faute de sanctions les populations continuent de s'adonner à des pratiques environnementales peu recommandables.

### **Conclusion**

A l'instar, des autres collectivités locales, la commune de Kaolack s'est fondée sur le cadre législatif national, complété par des mesures locales, pour gérer les OM dans le périmètre communal. Toutefois, dans les pratiques les dispositifs des textes nationaux et communaux relatifs à la gestion de l'environnement ne sont pas respectés dans toute leur rigueur dans la conception et la mise en œuvre des interventions. La méconnaissance de la réglementation sur la gestion des ordures ménagères des populations, conjuguée à une application intelligente des dispositifs par les pouvoirs publics, influe négativement sur la gestion des OM dans la commune malgré la pluralité des acteurs dans un contexte de décentralisation.

---

<sup>6</sup> Selon l'adjoint du receveur de la perception municipale de Kaolack.

<sup>7</sup> Sur un avertissement que nous avons eu à voir au service des impôts et domaine, il n'est mentionné que le nom et le prénom du contribuable et comme adresse « route de Kahône ». Cette adresse est d'autant plus imprécise que la route de Kahône fait plus de 1,5km dans la commune.

## Chapitre II

### **La gestion des ordures ménagères dans la commune de Kaolack**

#### **Introduction**

La gestion des ordures ménagères est la collecte, le transport et la mise en dépotoir des OM. Elle implique une multitude d'acteurs institutionnels publics et privés ainsi que des acteurs communautaires qui appuient la mairie, dépositaire de la compétence. Les acteurs de la gestion des ordures ménagères sont financés par des fonds locaux, nationaux, et internationaux à travers la coopération décentralisée.

#### **I- Les contraintes à la gestion des OM à Kaolack**

##### **a- Les contraintes physiques**

Elles sont d'abord d'ordre physique. Le site de la commune, faiblement incliné du nord au Sud, présente un niveau d'altitude faible (22m) par rapport à celui du bras de mer. Ce qui fait que la commune connaît des inondations fréquentes dues à l'intensité des précipitations (isohyète 500-800mm). La présence des tannes (sols inondables non *aedificandi*), avec une texture argileuse et imperméable dans la majeure partie du territoire communal à l'Est, à l'Ouest et au Sud, constitue une contrainte majeure à l'extension de la commune. En effet, ces sols halomorphes retiennent encore plus longtemps en surface les eaux de pluies.

##### **b- Les contraintes créées**

L'urbanisation rapide de la commune a entraîné l'occupation des sites impropre à l'habitat des tannes, des bas-fonds ou des lits d'anciens marigots (Marigot de Khakhoune<sup>8</sup>). Les quartiers spontanés de Touba Kaolack extension, Ngane Saèr, etc. (carte 1) ont été créés sur ces sites. Les opérations de restructuration de ces quartiers, n'ont pas pris en compte le problème de l'assainissement des eaux pluviales. A cela

---

<sup>8</sup>Un ancien marigot situé dans le quartier de Touba Kaolack sur la route de Gossas.

s'ajoutent la faiblesse et la défaillance du réseau de drainage des eaux pluviales. Le réseau de 12,5 km réalisé en 1982 par le « projet Ital. Consult » essentiellement concentré dans le centre-ville est vétuste. Ce qui fait que les quartiers Léona, Dialégné, Médine Matar, Bongré, Kasnack, Kassaville connaissent chaque hivernage des problèmes de drainage qui alimentent le phénomène des inondations. Ce phénomène est plus accentué dans les quartiers non desservis par le réseau des caniveaux.

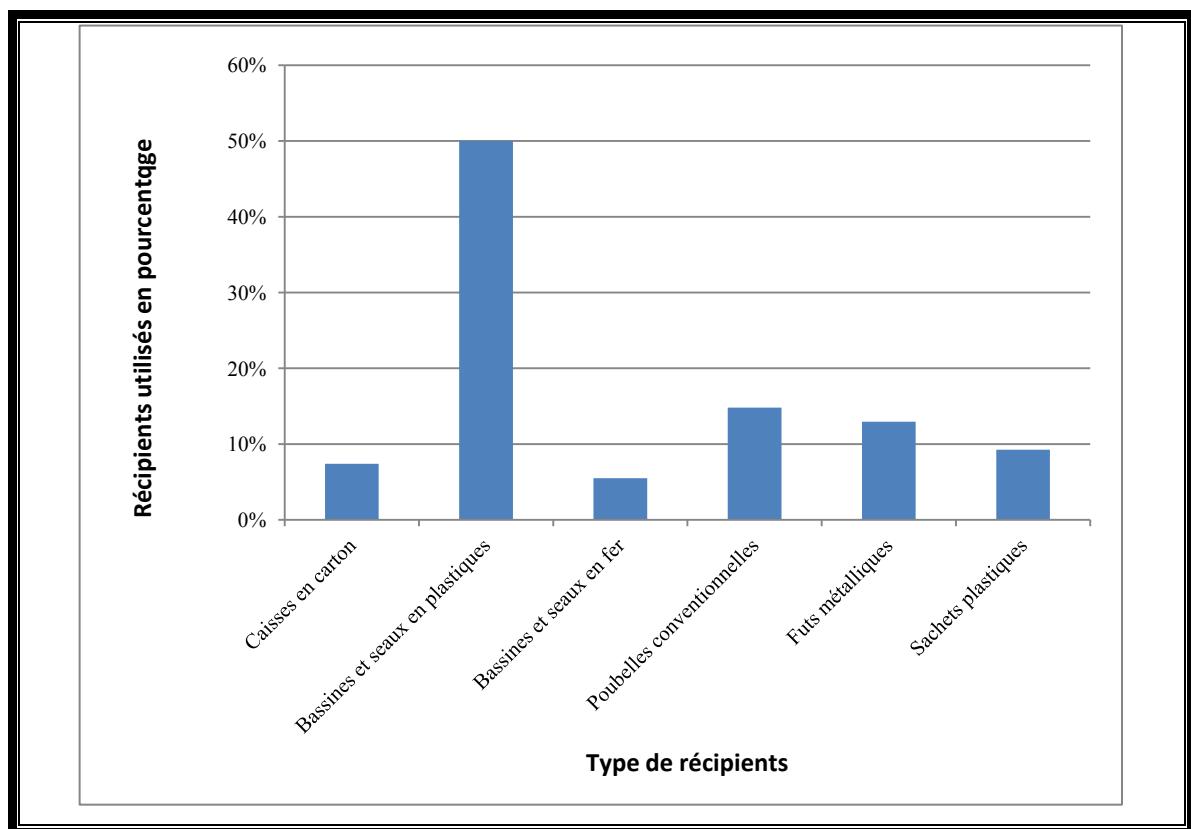
## **II- Les acteurs et leurs rôles**

### **A- Les ménages**

Les ménages, premier maillon de la gestion des ordures ménagères, sont concernés. Ils effectuent le conditionnement des OM dans les maisons. En effet, le conditionnement des OM se fait en deux phases : le nettoiemnt ou le balayage des habitations et la mise en poubelles réglementaires des OM pré-collectées. Il est important de signaler à ce niveau que le conditionnement des OM se fait également dans les autres établissements humains tels que les gares routières, les marchés, les services etc. Or dans cette étude, nous nous sommes uniquement intéressés aux ménages car ils sont les principaux producteurs des OM.

A Kaolack, la fréquence de balayage des cours de maisons est d'une fois par jour selon notre échantillon (85% des ménages interrogés). Les objets mis au rebut sont pré collectés dans des poubelles. Seuls 14,8% des enquêtés disposent de récipients conventionnels achetés ou subventionnés par des ONG ou par APROSEN. Le reste de la population collecte les ordures de leur habitation dans des récipients en plastiques ou des futs métalliques usés, dans des sachets en plastiques ou en carton comme l'illustre le graphique 7.

**Graphique 7 : Répartition des types de récipient utilisés par ménage.**



Source : Kouta G, Septembre 2010.

Le conditionnement des OM à domicile avec des récipients non réglementaires n'aide pas à une bonne gestion des OM à Kaoack. En effet, les déchets collectés avec ces poubelles sans couvercle sont transportés à nouveau par le vent et entraînent la prolifération des mouches, vecteurs de maladies. Pis, les ordures sont utilisées dans certaines zones de la commune comme moyens de remblai pour se prémunir des inondations. Ce qui, à bien des égards, est responsable de la récurrence du choléra dans la commune.

## B- La municipalité

### Implication

La Mairie, en vertu de l'article 34 du code des collectivités locales, a la responsabilité de la collecte et de l'élimination des déchets solides ainsi que le balayage des rues, du curage des réseaux d'assainissement... Elle conçoit, organise et finance le secteur qu'il exécute avec l'appui de ses partenaires. Les services déconcentrés de l'Etat (APROSEN, Service d'hygiène, Division régional de l'environnement et des

établissements classés) lui fournissent un appui technique. Les ONG comme Caritas, Jante Bou Bess, ASDES, APROFES, Réseau des éco citoyens/ Sénégal et le CODEKA appuient elles aussi la mairie par l'intermédiaire des opérateurs du ramassage des ordures par charrette ou par l'appui logistique (don d'un camion de collecte par Jante Bou Bess à la mairie) ainsi que dans la sensibilisation des populations.

#### ❖ La collecte par la logistique de la mairie

La collecte s'agit le ramassage et l'évacuation des OM vers une décharge publique par des moyens logistiques plus performants (Bennes, Camions, tracteurs, Porte-Bacs). La logistique de la mairie de Kaolack est composée des équipements énumérés dans le tableau 2.

**Tableau 3 :** Les équipements techniques et logistiques de la mairie de Kaolack.

Equipements	Nombres	Fonctionnels
Bennes tisseuses	03	00
Tracteurs	02	1
Wagons	4	4 dont 2 de 16 m <sup>3</sup>
Bacs de 16 m <sup>3</sup>	2	2
Pelle mécanique	01	01
Camions	2	1
Centre de transfert	04	3 non fonctionnels 1 très peu utilisé
Décharges tolérées ou aménagées	03	1 mais non aménagée dans la communauté rurale de Mbada khoune, 02 tolérées

Source : Mairie de Kaolack, Août 2010

Tels qu'illustrés par le tableau 2, les moyens logistiques de la municipalité sont de loin en deçà de la demande pour espérer une gestion efficace de l'insalubrité. Le parc automobile, en matière de matériels lourds, ne compte qu'un camion et un tracteur (porte bac) aujourd'hui. Au-delà de l'insuffisance de moyens logistiques, le service de collecte ne dispose que de 10 litres de carburant par jour.

**Photo 2 :** Le tracteur de la mairie.



**Source :** Kouta G, septembre 2010

La mairie aux moyens logistiques limités a un périmètre d'intervention rétréci et ne s'intéresse qu'à quelques secteurs de la commune: le centre-ville et le marché central essentiellement. Cela est lié à des pannes fréquentes et aujourd'hui toute la logistique est immobilisée dans le garage (photo 3). En effet, le système d'approvisionnement en pièces de rechange et de maintenance des matériels logistiques est problématique et pose un problème de viabilité de la gestion des déchets.

**Photo 3 :** 02 camions du service de l'assainissement de la municipalité en panne (photo à reprendre).



**Source :** Kouta G, septembre 2010

La mairie n'effectue que 12,96% de l'enlèvement des déchets solides ménagers produits dans la commune et le ROC 33,33% selon notre enquête de ménages. Les 53,7% des OM ne sont pris en charge par aucun dispositif de ramassage et suffisent largement pour donner un spectacle désolant, accentué par l'inexistence de dépotoirs réglementaires. En effet, les services municipaux déversent les OM qu'ils collectent à la sortie de la commune au niveau du rivage du bras de mer (Route de Nioro) ; alors qu'il est interdit de verser les OM ménagères dans des zones humides (photo 4).

**Photo 4:** Une décharge tolérée au bord du bras de mer sur la route de Nioro.



**Source :** Kouta G, septembre 2010

❖ **Moyens humains de la collecte des OM de la mairie**

Les moyens humains de la Mairie concernent l'ensemble des personnels d'exécution du système qui évoluent sur l'un ou l'autre des segments de l'organisation dont, les balayeurs, les collecteurs, les contrôleurs, les organisations chargées de la mobilisation sociale, de la communication, etc.

**Tableau 4 :** Les moyens humains du service de l'assainissement de la mairie de Kaolack.

<b>Ressources humaines</b>	<b>nombre</b>
<b>Surveillants</b>	<b>1 général</b>
<b>Techniciens</b>	<b>1 chef des services techniques ;</b> <b>1 ingénieur en aménagement et en urbanisme ;</b> <b>1 conseiller technique chargé de l'assainissement.</b>
<b>Manœuvres</b>	<b>26</b>
<b>Personnes de garage</b>	<b>1 Mécanicien ;</b> <b>1 électricien ;</b> <b>1 gardien ;</b> <b>4 chauffeurs.</b>

Source : Mairie de Kaolack, Août 2010

Comme l'indique le tableau 3, les ressources humaines du service de l'assainissement de la commune de Kaolack sont insuffisantes pour faire face à l'épineuse équation que constitue l'insalubrité à Kaolack. Les quelques éboueurs rencontrés sur le terrain équipes de petits matériels (pelles, brouettes, râteaux, gans) effectuent quotidiennement l'enlèvement des OM produites au marché central (photo 5 et 6).

**Photos 5 et 6 : Les actions sur le terrain.**

5



6



**Source:** Kouta G., septembre 2010

Mais les quantités d'OM produites par jour dépassent, eu égard à leur nombre et leurs moyens matériels, les capacités du personnel du service de l'assainissement.

Ainsi, la faible implication de la Mairie dans la collecte est en partie liée à l'absence de vision claire et une politique cohérente de gestion des déchets. Ce qui accentue le phénomène de l'insalubrité rendu plus complexe par l'incivisme de certaines populations. Ces dernières agressent sans cesse les voies d'écoulement des eaux pluviales. Les rejets d'OM et des eaux usées, les abandons des matelas, cadavres d'animaux, bloquent l'évacuation des eaux de pluies. Ce qui alimente les inondations pendant la saison des pluies. A cela s'ajoute l'indifférence des populations à l'état d'insalubrité dans la commune et aux risques sanitaires connexes (Photo 7 et 8).

**Photos 7 et 8 : Canaux d'eau pluviale<sup>1</sup> derrière le garage Nioro et Garage de Tôlerie<sup>2</sup> dans les ordures vers le pont Serigne Bassirou Mbacké ex pont Noirot.**

1



2



**Source :** Kouta G., septembre 2010

#### ❖ **La part de l'assainissement dans le budget municipal**

La mairie continue d'affecter 10% de son budget au nettoiement de 2004 à 2010 soit 100 millions francs CFA en 2009 environ (dont 80% pour les salaires et le carburant). Le budget alloué au secteur par rapport au budget total de 100 millions sur 1152 millions de la même année est modique vu l'ampleur et la délicatesse du phénomène. La pénurie des moyens financiers est aggravée par la modicité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM créée par la loi 72-58 du 12 janvier 1972) recouverte de l'ordre de 3200 et 7200f CFA/an/concession, qui est loin de couvrir les dépenses nécessaires pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Dans ses efforts, la Municipalité est appuyée par des partenaires nationaux et internationaux. Les partenaires comme Caritas, LVIA, Word Vision...l'avaient soutenue à hauteur de 622.970.724 francs CFA entre 2004 et 2006 dont 25% pour l'acquisition de tracteurs, de containers et la construction de sites de transfert.

#### ❖ **Les conséquences de la modicité des moyens municipaux dans la gestion des OM**

##### ✓ **Inexistence de sites de transfert fonctionnels**

L'inexistence de centres de transfert fonctionnels pose un véritable problème de gestion durable des déchets solides. Car la plupart des quantités pré collectées par le service de

l'assainissement de la mairie de Kaolack et les charretiers sortent rarement du territoire de la commune et sont transposés du lieu de production à un autre. Les quatre centres qui ont été construits ne sont plus utilisés parce qu'ils sont soit inaccessibles (03) soit inéquipés (01) mais également par défaut de carburant suffisant du service de l'assainissement (10 litres de gasoil par jour).

#### ✓ **Inexistence de décharge publique contrôlée**

L'une des principales difficultés dans la gestion des OM à Kaolack est l'inexistence d'une décharge aménagée et contrôlée ; ce qui n'aide pas à une gestion adéquate des OM. Un site devant abriter la décharge a été identifiée, dans la communauté rurale de Mbada khoune, mais encore non aménagé. En outre, il n'existe pas de voies d'accès praticables. Aussi, l'éloignement du site conjugué à l'insuffisance de moyens financiers (pour le carburant) et logistiques explique en partie le fait que les OM collectées par la mairie sont déversées aux alentours de la commune.

#### ✓ **Manque de valorisation des ordures ménagères**

L'activité de valorisation des OM est encore timide à Kaolack. Seuls les plastiques lourds (les chaises, bassines, chaussures plastiques) sont recyclés dans l'unité de recyclage des déchets plastiques de Bongré. Or, le recyclage des ordures ménagères pourrait permettre à la municipalité de se procurer de ressources additionnelles pour faire face à la problématique de l'insalubrité.

### **C- Les services techniques déconcentrés de l'Etat**

#### **C.1- La Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements classés (DREEC)**

##### **❖ Implication**

Antenne régionale du Ministère de l'Environnement, la DREEC s'implique dans la gestion de l'environnement en général et en particulier dans celle des ordures ménagères au premier chef. Etant un service technique de l'Etat à compétence transférée, la DREEC (tout comme la DRA, le SRH, la DRUH) peut être utilisée par la municipalité dans la limite de ses compétences sans pour autant porter préjudices à l'organisation du service et à l'accomplissement des missions de l'Etat qui lui sont assignées. Elle apporte à la mairie une assistance technique ainsi que les bonnes réponses relatives à la gestion

de l'environnement sur les plans technique et juridique. Elle accompagne la mairie également à travers la vulgarisation des dispositions du code de l'environnement.

#### ❖ Mode de financement

En dehors du budget national, la DREEC est financé à partir des retombées des grandes conventions cadres ratifiées par l'Etat. Au niveau local, elle bénéficie d'un appui institutionnel (carburant, fournitures de bureau) prévu par les textes de la décentralisation (décret 1123 du code des collectivités locales du 27 décembre 1996). Toutefois, il est à noter que cet appui n'est que rarement versé à la DREEC même s'il est prévu par les textes.

Dans le cadre de l'exécution de missions ou d'autres travaux spécifiques qui lui sont confiés, la commune prend en charge les dépenses inhérentes au service rendu (prise en charge, ordre de mission, moyens, etc.).

#### ❖ Partenaires

##### La municipalité

La municipalité est le premier interlocuteur de la DREEC dans la commune de Kaolack. Leurs relations sont prévues par la loi 96-06 du 22 mars 1996. Chaque année une convention de partenariat est signée entre les deux structures avant le 31 mars. Au-delà de cette date, pour l'utilisation du service, le représentant de l'Etat par arrêté détermine les actions sur lesquelles le service sera utilisé. Cependant, si le programme d'activités auquel le service est sollicité ou lorsque des besoins nouveaux sont exprimés par la commune à l'endroit du service, des aménagements nécessaires sont décidés par un « Avenant » ou par la modification du présent arrêté.

##### Les ONG

Les ONG et la DREEC sont unies dans un cadre de partenariat fonctionnel. Elles ont mis ensemble un programme de sensibilisation, d'information et de formation pour amener les populations à adopter de nouveaux comportements environnementaux. Ainsi dans les activités des différentes ONG (conférence, émission radiophonique, etc.) la DREEC est conviée.

##### Les populations

La DREEC a le devoir de faire connaître aux populations le code de l'environnement et de les amener à adopter des comportements pour une meilleure gestion de l'environnement. En plus de cela, la DREEC doit protéger les populations des risques (nuisances, accidents ou dangers) que certains programmes ou projets (ou les activités qui y seront développés) peuvent occasionner.

## **C.2- Le Service Régional de l'Hygiène (SRH)**

### **❖ Implication**

Par la loi 83-71 du 15 juillet 1995, il est responsable du suivi et de la mise en œuvre de la politique d'hygiène et de salubrité dans la commune. Le SRH contrôle l'effectivité des règles du code de l'hygiène. En plus de sa mission de répression, le SRH a le devoir d'encadrer et de sensibiliser les populations sur les questions de salubrité et de mener des prospections domiciliaires.

### **❖ Le mode de financement**

Le SRH fonctionne avec le budget national et les fonds de dotation qui sont perçus très rarement. Ces fonds sont placés à la disposition du médecin chef qui définit les priorités. Ainsi, ils sont destinés entre autres à l'achat de produits phytosanitaires et de carburants.

### **❖ Partenaires**

#### **La municipalité**

Comme tout service technique à compétence transférée, le SRH est mis à la disposition de la commune. Il conseille et aide la municipalité à mettre sur pied sa politique de gestion des déchets, à prendre les mesures idoines pour une meilleure gestion de son cadre de vie. La mairie met à la disposition du service les moyens nécessaires (carburants, produits et personnels) dans le cadre des missions qu'elle lui assigne.

#### **Les ONG**

Le SRH assure pour le compte des ONG la formation des relais Communautaires, et les appui à l'exécution de leurs programmes d'activités.

#### **Les populations**

Le SRH les sensibilise sur les règles d'hygiène et les constraint par là à respecter ces règles. Des prospections domiciliaires sont effectuées par la brigade pour contrôler l'effectivité des règles d'hygiène.

### **C.3- L'Agence de la Propreté du Sénégal (APROSEN)**

#### **❖ Implication de l'agence**

Installée en 2007 dans la commune, La délégation régionale de l'APROSEN intervient sur tout le processus de la gestion des ordures ménagères : opérations de nettoiement, appui technique et aide à la prise de décision. Sa mission est un rôle de conseil mais aussi d'appui technique, matériel et de formation. Elle a initié des projets dans les différents maillons de la gestion des OM.

#### **❖ Sources de financement**

L'agence est financée par des fonds publics. Son budget de fonctionnement est intégré dans le budget du ministère de tutelle. Les changements fréquents de la tutelle n'a pas d'effet sur le fonctionnement de la structure dans la mesure où l'agence a son autonomie financière avec sa propre rubrique dans la nomenclature du budget du ministère de tutelle<sup>9</sup>. Actuellement, l'APROSEN est rattachée au Ministère du Cadre de Vie et de Loisirs.

#### **❖ Partenaires de l'APROSEN**

La municipalité :

Ses rapports avec la municipalité comme tous les services techniques sont fixés par les textes de la décentralisation (décret 1123 du 27 décembre 1996). Leurs rapports sont sous tendus par un protocole de partenariat passé entre la directrice nationale de l'agence et le maire de la commune de Kaolack. Cette convention précise les relations entre les deux institutions. Ainsi, chaque programme de l'agence élaboré dans la commune est régi par un protocole spécifique avec la municipalité.

APROSEN offre à la municipalité qui est son principal partenaire un appui de conseil, d'aide à la prise de décisions. En 2007, l'Agence a aidé la commune à mettre sur pied un système de gestion durable des déchets dont le document final est rendu public en

---

<sup>9</sup>Selon le chef de la délégation régionale de l'APROSEN de Kaolack.

2008. Ce document a été réalisé avec un degré élevé de participation citoyenne dans tout le processus (de la phase de mission de terrain à la validation du document). Cependant, il n'est pas toujours mis en œuvre.

#### Inspection Départementale de l'Education

Dans le volet de sensibilisation et de changement de comportements dans la gestion des OM, les enfants sont les premières cibles des institutions concernées. Ces dernières ont, en effet, signé des partenariats avec l'Inspection Départementale de Kaolack commune (IDE/KL). Ceux-ci dans le but de développer chez les enfants les aptitudes et les comportements souhaités pour une meilleure prise en charge de l'environnement.

APROSEN, dans son Programme d'Education et de Salubrité à l'Ecole retenu avec l'IDE cherche à promouvoir l'éco citoyenneté chez les enfants. Dans la phase test, 10 établissements scolaires dont 07 écoles élémentaires, 02 collèges d'enseignement moyen et le bloc scientifique technique sont ciblés.

#### Les opérateurs de la pré collecte

Le programme éco quartier est un appui technique (Tricycles motorisés) aux opérateurs de la pré collecte. Le programme est, en phase de test, dans quatre quartiers Ndangane, Boustane, Léona et Médina Baye.

#### Les cités religieuses

En rapport avec la commission d'organisation des cités religieuses, l'agence met à leurs dispositions du matériel logistique (voitures et camions, pelles, poubelles, etc.), des produits de nettoiement (détergeant et eau de javel) pendant les événements ou cérémonies religieux organisés par les familles religieuses de Médina Baye et de Léona.

#### Les populations

Le programme « Un ménage, une poubelle » a été lancé en 2009. A l'occasion 1000 poubelles ont été données aux ménages et aux services, subventionnées à 60%. Le degré d'utilisation des poubelles de 98% avancé par l'autorité régionale de l'APROSEN reste discutable, car, dans nos études de terrain nous avons constaté que ces poubelles sont utilisées à d'autres fins (poubelles utilisées pour stocker de l'eau ou des céréales).

## **D- Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et associations partenaires**

### **D.1- La Caritas/Kaolack**

#### **❖ Implication**

La Caritas intervient dans la gestion des OM dans plusieurs domaines et pratiquement dans 15 quartiers<sup>10</sup> de la commune. Son implication dans le secteur de l'assainissement remonte à 1994 à la suite de la demande des populations du quartier de Diamagueune qui était l'un des plus sales à l'époque. L'amélioration du cadre de vie dans ledit quartier amène la mairie à lui demandé de perpétuer l'expérience du ROC dans d'autres quartiers (4 quartiers) avant qu'elle ne soit généralisée à l'ensemble de la commune.

L'engagement de la Caritas dans le secteur de l'assainissement est multiforme et opérationnel. Elle accompagne les acteurs à la base en leur fournissant des appuis matériels et techniques (charrette et attelages, matériels d'assainissement) et financiers pour la sensibilisation ainsi que de lobbying et de plaidoyer auprès des autorités publiques. A travers les CDQ, elle travaille aussi dans les volets de renforcement de capacité des acteurs, et de promotion des actes d'éco citoyenneté par des émissions radiophoniques pour toucher le maximum de personnes. En plus l'ONG s'est attelée à la construction de site de transfert (2 centres de transfert à Diamagueune et à Ngane Saèr).

#### **❖ Les sources de financement de la Caritas**

Le financement de la Caritas provient de trois sources :

L'appui local de la municipalité de 20 millions de francs CFA pour tous les projets<sup>11</sup> confondus de 1994 à 2010 ;

Le financement des bailleurs de fonds<sup>12</sup> qui ont contribué au budget de fonctionnement de l'ONG entre 1994 et 2010 à 600.000.000 francs CFA ;

---

<sup>10</sup> Médina Maba, Thioffac, Gawane, Same, Tabangoye, Kassaville, Ndarong I, Ndarong sadaga, Ngane Saèr, Ngane Alassane, Touba Kaolack extension, Nimzat, Parcelles assainies, Koundame, Fass camp de garde

<sup>11</sup> Neuf projets plus celui en cours dénommé Projet de Gestion Partagée de l'Environnement à travers la Valorisation des Déchets Plastiques (PGPEVDP).

<sup>12</sup> Union européenne ; Coopération Internationale Décentralisée ; LVIA, le Programme EAST, la Mairie et la Région de Aosta en Italie ; La Coopération Française de Développement, la ville de Paris, la Fondation Ensemble de Paris, la Fondation Jean Paul II en France.

Et la participation des populations, c'est-à-dire les redevances payées entre 500f et 1000 francs CFA aux CDQ par les ménages pour l'enlèvement de leurs ordures par le ROC (1933 abonnés). Cette participation des populations est gérée par les CDQ eux-mêmes pour l'entretien du matériel, du charretier et de l'animal.

### ❖ **Partenaires de la Caritas**

La mairie et les bailleurs de fonds

Sont des partenaires potentiels de l'ONG Caritas. La mairie est pour l'ONG à la fois un partenaire financier et opérationnel. Ses rapports avec la municipalité sont formalisés par une convention de partenariat. L'ONG soutient la mairie dans ses efforts de lutte contre l'insalubrité dans le périmètre communal. Elle aide la commune à prendre des décisions, par la construction de centres de transfert. En contrepartie, la municipalité participe à son budget de fonctionnement. Cette participation est raisonnée en termes de projet en guise d'appui local.

Les partenaires techniques :

Les services techniques déconcentrés de l'Etat qui fournissent à l'ONG un appui technique.

Les partenaires opérationnels

Le CODEKA et les CDQ sont des partenaires d'exécution. Ils sont consultés dans toute la procédure d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action. Des situations mensuelles techniques et financières sont faites à la fin de chaque mois avec les CDQ.

## **D.2- Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES)**

### **Implication**

L'association pour la promotion de la femme sénégalaise créée depuis 1987 – devenue ONG depuis 2002 intervient dans plusieurs domaines :

Lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes ;

Sécurité alimentaire et allégement des travaux des femmes ;

Programmes de santé, de lutte contre le SIDA et hydraulique ;

Programme de renforcements des capacités, genre, plaidoyer et développement local ;

Programme de lutte contre l'insalubrité ;

L'implication de l'APROFES dans la filière de l'assainissement consiste en un appui financier et technique à la municipalité et aux organisations communautaires de base (charrettes et attelages). A travers, le projet fonds d'appui aux organisations communautaires (projet 2007), elle avait doté deux groupements (Nguel Mak et Guess Tu) du quartier de Ndangane en matériel (2 charrettes et 2 ânes) pour la collecte quotidienne des ordures ménagères dans le quartier.

L'ONG appuie également la municipalité dans la lutte contre l'insalubrité en logistique et en carburant. En 2009, à l'occasion de l'opération AUGIAS (72 heures d'opérations de nettoiement dans toute la commune) initiée par la Mairie, APROFES avait participé à hauteur de 100.000 francs CFA en plus de l'appui matériel. La mutuelle de santé de l'ONG s'implique aussi dans le secteur de la gestion des ordures. En rapport avec le Ministère de la Santé, elle organise chaque année des opérations de nettoiement dans les structures sanitaires.

L'ONG qui fait de sa priorité dans la lutte contre l'insalubrité les changements de comportement s'active également dans le secteur en exploitant le volet de la sensibilisation. Elle cherche dans ses activités à amener les populations à adopter de nouveaux comportements éco citoyens, sans lesquels la lutte contre l'insalubrité restera toujours une bataille perdue d'avance.

### **Les sources de financement**

Les ressources de financement de l'APROFES proviennent de partenaires étrangers. Chaque programme de l'ONG est financé par un partenaire. Pour la filière de l'assainissement qui nous concerne, elle est financée par l'ONG belge la « Solidarité Socialiste ». Le partenariat entre les deux ONG est signé pour une durée d'un an renouvelable. Cette ONG belge assiste l'APROFES en logistique de bureau, en véhicule (une voiture), en renforcement de capacité et en appui financier. Des séminaires de formations sont organisés périodiquement par les partenaires à l'intention des membres de l'APROFES pour leur capacitation dans des domaines aussi divers.

D'autres canaux sont explorés également par l'ONG devant la rareté des partenaires. Les recettes de la location de la salle de conférence et des chambres du centre de formation de l'ONG et les cotisations des membres sont autant de sources de financement pour la structure.

### **Les partenaires**

#### **La municipalité**

Elle reste un partenaire potentiel pour l'APROFES qu'elle soutient dans sa mission de gestion et de sauvegarde de l'environnement.

#### **Les CDQ**

Ils sont également pour l'ONG les leviers par lesquels elle doit passer pour atteindre ses cibles c'est-à-dire les populations. Des sketches théâtraux, des émissions radiophoniques, des causeries sont organisées dans les quartiers pour sensibiliser les populations. Privilégiant la démarche participative, les projets dans l'assainissement qu'elle finance par l'aide de la « Solidarité Socialiste » sont ficelés par les populations à la base.

### **D.3- Association Sénégalaise pour un Développement Equitable et Solidaire (ASDES)**

#### **Implication**

L'Association Sénégalaise pour un Développement Equitable et Solidaire créée en 1991 s'active dans la gestion des OM depuis 2006. Elle apporte un appui technique, matériel et financier aux associations des quartiers Kasnack, Kassaville et Boustane, ainsi que la formation d'animateurs pour la sensibilisation, du personnel de ramassage des OM et des populations dans le domaine de la gestion des OM. Elle intervient aussi dans le budget participatif.

#### **Sources de financement**

ASDES est essentiellement financé par la Coopération Mixte Belge (78 millions environ de 2006 à 2010). Les cotisations des populations (1300 abonnés pour les 3 quartiers) sont mutualisées dans un compte géré par les bénéficiaires eux même mais

sous le contrôle de ASDES. Cela pour encadrer les populations afin de pérenniser le système de ROC dans les quartiers après le retrait de l'association prévue en 2013.

### **Les partenaires**

#### **La municipalité**

Comme avec les autres acteurs privés, la municipalité est un partenaire de l'ASDES qui l'appuie dans la gestion de son cadre de vie.

#### **CODEKA**

Les CDQ des quartiers ciblés sont des partenaires opérationnels pour l'ONG. Les CDQ appuyés par ASDES effectuent l'enlèvement des OM dans les quartiers cibles d'ASDES.

### **D.4- Jante Bou Bess**

#### **Implication**

L'association Jante Bou Bess est une ramification au Sénégal du réseau d'organisation non gouvernementale dénommé « le Nouveau Soleil » présent dans beaucoup de pays en Europe et en Afrique. Dans chaque pays où l'ONG est présent le nom « Nouveau Soleil est traduit littéralement dans la langue nationale dominante: « Nue vo Sol » en Espagnol (Espagne), « Tillé Koura » en Bambara (Mali), « Jante Bou Bess » en wolof (Sénégal) etc. L'ONG intervient dans le secteur de l'assainissement à différents niveaux en termes de projets. Elle a eu à initier de 2007 à 2010, trois projets pour une durée d'un an chacun. En outre, elle intervient en appui matériel et logistique dans la gestion des ordures ménagères. L'éducation environnementale est aussi un volet exploré par l'ONG dans la commune.

#### **Les sources de financement**

L'ONG est financée par le réseau d'ONG « le Nouveau Soleil ». L'Espagne est le premier contributeur à travers ses fondations ci-après :

« Fonce Ma Yorkais de Solidarité » et la « Fondation Diagrama » ont financé le Projet-Sensibilisation ;

Le projet renforcement de capacité était financé par l’Agence Espagnole de Coopération Internationale à hauteur de 52 millions de francs CFA ;

Le projet des latrines a été réalisé grâce aux concours de « Junta de Castilla y Léon » à hauteur de 20.500.000f CFA.

### **Les partenaires de Jante Bou Bess**

#### **La municipalité**

Les rapports entre l’ONG et la mairie sont sous tendus par un Avenant signé entre la municipalité et l’ONG. Avec le projet renforcement de matériel, l’ONG a doté la municipalité de logistiques lourds (don d’un camion poly benne, une pelle mécanique et 2 bacs) en 2007-2008. Et en contre partie, la mairie en guise d’apport local doit assurer l’entretien, le suivi des engins sur une période de 10 ans, le carburant ainsi que la prise en charge des chauffeurs (le tout évalué à 10 millions). Dans la clause l’ONG tient à ce que le matériel ne soit pas utilisé à d’autres fins.

#### **Inspection Départementale de l’Education**

Le troisième projet « Amélioration des conditions de base en salubrité et hygiène » concerne 5 écoles élémentaires<sup>13</sup> dans la commune. Ce projet consiste à construire des latrines de 6 box dans chaque école. Des enseignants et les directeurs de des dites écoles ont été formés afin de renforcer leur capacité pour un meilleur entretien et suivi des boxes sanitaires.

#### **Les CDQ des quartiers ciblés**

Le premier projet PSEHSP<sup>14</sup>, développé dans les quartiers de Nimzat et de Touba Kaolack, comportait deux volets. Le premier volet consiste à doter les CDQ de ces quartiers de charrettes et attelages (4 charrettes : 2 pour Nimzat et 2 pour Touba Kaolack), petits matériels d’assainissement couplé d’un volet de sensibilisation (organisation de causeries et émissions radiophoniques). A cet effet, des relais ont été formés en raison de 5 relais par quartier chargés de l’éducation environnementale dans les quartiers ciblés pour un changement de comportement. En plus, l’ONG a

---

<sup>13</sup> Les écoles Samba Diack et Issa Diouf (Boustane) Saèr Dieye Bakary (Léona) Ibrahima Seydou Ndao (Abattoirs Ndangane) et Kabatoki I (Kabatoki).

<sup>14</sup> Projet de sensibilisation d’éducation à l’hygiène et à la santé publique.

accompagné les CDQ de ces 2 quartiers pendant 2 mois pour l'entretien des animaux et la prise en charge des charretiers.

A travers le deuxième projet développé entre 2008-2009, des poubelles réglementaires ont été données aux ménages des 2 quartiers de Nimzat et de Touba Kaolack en raison de 200 poube lles par quartier. Des moustiquaires ont été également offertes aux populations, plus des tee-shirts pour les activités de sensibilisation.

#### **D.5- Réseau des Eco citoyens /Sénégal**

Le pool d'acteurs de la municipalité s'est renforcé avec l'avènement du réseau des éco citoyens/ Sénégal en 2009. Le réseau privilégie dans sa démarche le volet de la promotion de l'éco citoyenneté chez les populations. Pour ce faire, il organise des émissions radiophoniques, des mobilisations sociales, des concours scolaires de dessin, de poésie et d'article de presse. Pour la journée et la semaine de l'environnement édition 2010, c'est le réseau qui avait porté le programme en collaboration avec la mairie et les services techniques et les ONG. Il est financé par les cotisations de ses membres en raison de 1000 francs CFA la carte de membre et de 250 francs les contributions mensuelles.

### **E-Les organisations communautaires de base**

#### **E.1- CODEKA**

Le Comité de Développement de Kaolack (CODEKA) crée en 1996 est la synergie des forces vives de la cité kaolackoise. Il regroupe en son sein la mairie, les services techniques et les OCB. Le CODEKA est un acteur qui s'intéresse à la problématique de la gestion des déchets. Pour actionner les dynamismes de quartier et le processus de responsabilisation des populations dans la gestion de l'environnement, il a mis sur pied dans la quasi-totalité des quartiers, des comités de développement de quartier (CDQ).

Le CODEKA reconnu par l'institution municipale par son arrêté du 19 novembre 1996 est un partenaire potentiel de l'institution municipale qui lui a conféré un mandat pour la pré collecte des ordures ménagères. Il effectue, à travers les CDQ, le service dans les quartiers moyennant des contributions mensuelles des ménages pour le service rendu variant entre 500 francs CFA et 1000francs CFA par mois. Cette délégation de pouvoir

ne traduit pas que le CODEKA a l 'exclusivité du ramassage des ordures dans les quartiers ; beaucoup d'opérateurs privés interviennent dans le ROC.

### **E.2- Les CDQ**

Des comités de développement de quartiers sont, à travers le comité de développement de Kaolack (CODEKA), installés dans les différents quartiers et sous quartiers de la commune en vue de favoriser les dynamiques de quartier et développer le processus de responsabilisation des populations dans la gestion de l'environnement urbain. Les CDQ effectuent le service de la pré collecte dans les quartiers. En contrepartie les ménages leur versent des redevances moyennant 750 francs à 1000f CFA par mois et par ménage, pour le service rendu.

### **F. Les GIE et les charretiers privés**

Les GIE et les charretiers effectuent l'enlèvement des ordures dans les quartiers par auto saisine. Comme les CDQ, ils sont aussi des prestataires de services rémunérés mensuellement entre 750 francs et 1000 francs CFA par les ménages avec lesquels ils ont signé des contrats. Ainsi, dans le cadre du partenariat Caritas/CODEKA/Privés, le collectif des GIE qui a signé avec la mairie une convention, a mis en place dans 22 quartiers de la commune un système de ramassage des ordures par charrette (ROC).

La pré collecte est aussi une activité des associations qui organisent périodiquement des opérations de nettoiement. Ces dernières reçoivent le soutien matériel et technique parfois de la mairie, mais aussi, des ONG comme la Caritas, Jante Bou Bess, APROFES, ASDES ou de l'APROSEN.

### **Conclusion**

A Kaolack la gestion des ordures ménagères a mobilisé de nombreux acteurs institutionnels publics ou privés et communautaires. Ces différents acteurs interviennent dans tous les volets de la gestion des OM pour trouver une solution durable à l'insalubrité dans la commune. Les programmes de lutte contre l'insalubrité déroulés par les intervenants dans l'aire communale sont financés par des fonds locaux, nationaux et internationaux. Cependant, les résultats sur le terrain sont mitigés, eu égard à la persistance des OM dans la commune. Cet état de fait est lié dans une large part, en

plus du manque de moyens, à la quasi absence de coordination des différentes interventions des acteurs concernés par la gestion des OM.

## **Conclusion partielle**

En somme, les dispositifs nationaux relatifs à la gestion des OM sont loin d'être appliqués dans toute leur rigueur dans la commune. En effet, l'installation de dépotoirs dans les milieux humides et le non respect du principe du pollueur payeur dans la conception et l'application de la TEOM sont des exemples parmi tant d'autres pour dire que le cadre réglementaire de la gestion des ordures est très peu respecté. Nonobstant tout cela, les pouvoirs publics comme les acteurs privés et communautaires s'impliquent tant bien que mal dans la gestion des OM pour trouver une solution durable à la problématique de l'insalubrité de la commune. Cependant, les nombreuses interventions des acteurs institutionnels et communautaires ne sont pas toujours coordonnées.

## **Quatrième partie : Le degré de coordination des interventions des différents acteurs de la gestion des ordures ménagères**

### **Introduction**

La gestion des ordures ménagères dans la commune de Kaolack a suscité une forte mobilisation d'acteurs institutionnels et communautaires autour de la problématique des OM. Ainsi, dans cette partie, il est question de cerner le niveau de coordination des interventions des différents acteurs de la gestion des ordures ménagères. Cette partie s'articule autour de deux chapitres : les organes de concertations et de dialogue des différents acteurs et les rapports qui existent entre eux.

# Chapitre I

## Les cadres de concertation et de dialogue entre les différents acteurs

### Introduction

Les cadres de concertation sont des outils d'entente, d'échanges, de coordinations des interventions des différents acteurs pour éviter la concurrence entre les opérateurs du ROC d'une part, et d'autre part, la reproduction des mêmes activités dans les mêmes quartiers par des ONG. Ainsi, le cadre fédérateur et le cadre du dialogue sont institués au courant de l'année 2010 pour affirmer les échanges entre les différents acteurs de la gestion des ordures ménagères dans la commune.

#### I- Le cadre fédérateur des opérateurs de la collecte

##### ❖ Présentation de l'organe

Porté sur ses fonds baptismaux depuis l'assemblée générale du 22 juin 2010, le cadre fédérateur des opérateurs de la pré collecte est une structure de concertation d'échange et de dialogue permanent entre tous les acteurs dynamiques de la pré collecte des ordures ménagères. Sont représentés dans le cadre fédérateur les GIE, les privés, les associations, les CDQ et les cellules éco quartiers<sup>15</sup>. L'organe est piloté par un bureau de 4 membres plus 2 commissaires aux comptes et un comité directeur de 33 membres.

##### ❖ Les objectifs assignés au cadre

Sa mission est d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des opérateurs de terrain (charretiers) et d'instaurer un cadre de concertation et de dialogue permanent entre les opérateurs du ROC d'une part, et d'autre part, ces opérateurs et les populations et les différents partenaires (ONG- Mairie et les services techniques). La concertation

---

<sup>15</sup> GIE, Associations, privé 7 représentants chacun, cellules éco quartier 1 et les CDQ 11 représentants.

entre les acteurs permettra d'harmoniser les interventions des opérateurs et des ONG afin de minimiser les conflits dans un contexte d'absence de cadre réglementaire et institutionnel de la pré collecte où les domaines d'interventions des charretiers ne sont pas clairement définis.

Ainsi, une concurrence déloyale oppose ces prestataires de service allant jusqu'à alimenter des conflits entre les opérateurs du ROC. En effet, certains opérateurs estiment que tels ou tels autres prestataires interviennent sur leurs périmètres d'interventions ou bien diminuent les tarifs pour attirer le maximum d'abonnés.

Les conflits opposent également ces prestataires de service et les populations. Les raisons sont liées au non acquittement de la redevance (moyennant 500 à 1000f CFA selon le prestataire) après services rendus par certains ménages. Les problèmes de recouvrement des redevances dues aux charretiers sont aussi liés soit à des difficultés financières ou au refus des ménages. Ces ménages peuvent souvent refuser de payer parce qu'ils ne sont pas satisfaits du service rendu (ramassage irrégulier par exemple) ou bien ils jugent injustes d'être taxés à deux reprises parce que ayant toujours payé la TEOM<sup>16</sup>.

Par défaut de centres de transfert, les charretiers déversent les ordures dans les entrées et sorties de la commune, ou dans les dépôts à l'intérieur de la commune non loin des lieux d'habitation. Le déversement des OM dans ces zones entraîne parfois des conflits entre populations et charretiers.

En sus de ces objectifs, le cadre cherche à accompagner les opérateurs dans leur volonté de procéder à des études de faisabilités, à une bonne gestion du micro secteur de l'assainissement, de capitaliser et de vulgariser. Les renforcements de capacité des opérateurs leur permettent de pérenniser leurs activités car 90% de leurs recettes sont destinées au fonctionnement. C'est-à-dire, à l'entretien des animaux (ânes particulièrement), aux salaires des charretiers et à la réparation des charrettes. Ainsi, les fonds ne permettent pas un amortissement des activités de ramassage sur une longue période.

---

<sup>16</sup> La TEOM est un impôt assimilé que toute concession doit payer sans contre partie dans la commune.

Concernant les ONG, un plan d'orientation est prévu ; notamment dans les quartiers où le besoin se fait sentir au lieu d'une concentration dans quelques quartiers ou toujours dans les mêmes.

Pour concrétiser sa noble mission, le cadre fédérateur prévoit de mettre sur pied un cadre réglementaire et institutionnel qui se prononcera sur la définition des champs de compétences et d'actions des différents opérateurs du ROC et le mode d'organisation des interventions aussi bien des opérateurs que des ONG.

## **II- Le cadre permanent de concertation et du dialogue social sur l'assainissement**

### **❖ Présentation**

Il s'agit d'un cadre d'échange et de partage des expériences entre les différents acteurs étatiques et privés de la gestion des OM. Beaucoup plus large dans sa composition que le cadre fédérateur, il regroupe en son sein tous les acteurs étatiques et privés, communautaires ou organisations lucratives. Sont représentés dans le cadre du dialogue social, la mairie, les services techniques, les ONG, le CODEKA, les CDQ, les OCB, les marchés, les gares routières, les représentants des Imams Ratib et de l'Evêque. Le cadre a vu le jour dans un contexte de confusion des rôles et des responsabilités se traduisant sur le terrain par un manque d'organisation, de coordination mais également de méconnaissance des textes législatifs et réglementaires d'où la nécessité de sa création.

### **❖ Objectifs**

Le Secrétariat permanent est composé de 4 membres et est présidé par la commune. Il cherche dans les différents projets relatifs à la gestion des OM une dynamique et une solution concertée aux problèmes d'assainissement de la commune pour une amélioration de la salubrité dans la commune.

## **III- Difficultés de fonctionnement des cadres**

Il faut noter que les deux organes de concertations qui avaient suscité un grand espoir rencontrent des difficultés de fonctionnement. Les dysfonctionnements des cadres du dialogue social et des opérateurs de pré collecte sont liés à un manque de moyens. Ils ne disposent ni de véhicule ni de carburant pour rencontrer les populations, à fortiori de fonds pour se payer des émissions radiophoniques.

En plus de cela, les bureaux qui dirigent les deux cadres, depuis leur nomination, n'ont jamais convoqué les instances régulières pour trouver des solutions idoines aux dysfonctionnements des organes. A bien des égards, les blocages étaient prévisibles, car force est de constater que toujours ce sont les mêmes hommes qui sont reconduits à la tête des structures nonobstant leur indisponibilité ou leurs bilans mitigés.

## **Conclusion**

Pour une bonne coordination des interventions de la commune de Kaolack, deux cadres de concertation ont été créés. Ainsi, des objectifs allant dans le sens d'harmonisation des interventions leur ont été assignés. Cependant, ils ne sont pas toujours fonctionnels par manque de moyens et de l'indisponibilité des hommes chargés de coordonner les activités.

## **Chapitre II**

### **Les rapports entre les différents acteurs**

#### **Introduction**

Les différents acteurs de la gestion des OM à Kaolack ont initié de nombreux cadres de concertation. Leurs relations sont basées sur les textes de la décentralisation ou formalisées par des protocoles d'accord ou des contrats de moralité. Toutefois, les échanges entre eux n'ont jamais empêché la reproduction de mêmes projets dans les mêmes quartiers par des acteurs différents et n'ont jamais conduit à un projet commun entre deux acteurs.

#### **I- Les rapports entre la mairie et son pool de partenaires**

##### **a-) La Mairie et les ONG**

Toute l'action des ONG est ainsi un appui à la municipalité qui est le dépositaire de la compétence liée à la gestion des déchets (loi 96- 07 du 22 mars 1996). Les relations entre la mairie et les ONG sont matérialisées par des conventions de partenariat. De ces partenariats, la municipalité a pu bénéficier de matériels logistiques, de centres de transferts et d'un appui financier.

##### **b-) La Mairie et les services techniques**

Les relations entre la mairie et les services techniques sont précisées par les textes de la décentralisation (décret 1123 du 27 décembre 1996 du code des collectivités locales). Les directions régionales de l'hygiène (SRH), de l'environnement (DREEC) et l'Agence Régionale de la Propreté du Sénégal (APROSEN) fournissent à la municipalité un appui technique, de conseil et d'aide à la prise de décisions, qui en

retour doit leur assurer les moyens pour l'exécution des tâches pour lesquelles elles sont sollicitées.

#### **c-) La Mairie et les organisations communautaires de base**

Les relations entre la mairie et les organisations communautaires de base se lisent dans le cadre du comité de développement de Kaolack (CODEKA) dont la quasi-totalité des OCB sont membres. Les rapports entre ces deux structures remontent à 1996. La municipalité lui avait confiée les activités de la pré-collecte. Le CODEKA dans une léthargie depuis quelques années, malgré les nombreuses tentatives de sa relance (la dernière en date est 2010), reste un partenaire privilégié de la municipalité. C'est à travers ses comités de quartiers (CDQ) que le ROC est effectué dans les quartiers.

Cependant, les CDQ, les GIE et les autres opérateurs du ROC qui appuient la commune dans la gestion des OM, ne bénéficient d'aucun appui provenant de la municipalité.

### **II- Les relations entre ONG et ONG et services techniques**

#### **a-) les rapports entre les différentes ONG intervenant dans le secteur**

Les ONG Caritas, APROFES, Jante Bou Bess et ASDES entretiennent des relations de partenariat, d'échange et de partage d'expériences. Les échanges se font dans des rencontres périodiques qu'elles tiennent avec tous les acteurs pour discuter des questions d'assainissement. Cela leur permettra d'harmoniser leurs interventions dans la commune afin d'éviter de se retrouver dans les mêmes quartiers. Mais faut noter que leurs consultations restent spontanées.

Toutefois, cela mérite d'être discuter car dans beaucoup de quartier on note des télescopages dans les interventions. Jante Bou Bess et Caritas sont présents à la fois dans les quartiers de Nimzat et de Touba Kaolack et font à peu près les mêmes activités. Or dans le quartier Ndangane, elles sont absentes. Peut être la situation chaotique de l'environnement dans ces deux quartiers pourrait l'expliquer. Ce qui fait que Jante Bou Bess a du s'investir uniquement dans le volet sensibilisation dans ces quartiers et déplacer le volet matériel dans un autre quartier contiguë (un souci des bailleurs !). La Caritas lui également s'est retiré par la suite. Le même scénario s'est produit également entre ASDES et Jante Bou Bess dans les quartiers de Touba Kaolack et Touba Kaolack extension.

Les interventions des ONG, souvent, concentrées dans quelques quartiers ne permettent de lutter contre l'insalubrité que dans des poches réduites de la commune.

#### **b-) Les liens entre les ONG et les services techniques**

Les ONG ont tissé aussi des relations avec les services techniques de l'Etat sous tendues par des protocoles de partenariat. Les services techniques leur fournissent un appui technique, de conseil car le personnel des ONG souvent composé d'animateurs et de ménagers. Par défaut d'organes de concertations fonctionnels, des rencontres périodiques sont organisées entre eux pour échanger. Les services techniques sont impliqués dans les activités des ONG. En plus, Le service régional de l'hygiène assure pour les ONG la formation de leurs relais communautaires. En contrepartie, les services techniques reçoivent de ces ONG des indemnités.

### **III- Les relations entre ONG et OCB**

Les CDQ, qui regroupent toutes les sensibilités et toutes les couches de la société dans les quartiers, sont les réceptacles sur lesquels les ONG s'appuient pour dérouler leurs programmes d'activités. Ils organisent les populations dans les quartiers, les sensibilisent sur les questions d'environnement. Les ONG les appuient en matériel de pré collecte mais également financièrement pour la sensibilisation et l'éducation environnementale. A cet effet, les CDQ organisent des causeries sur les problèmes d'assainissement pour la sensibilisation des populations dans les quartiers.

### **IV-Les relations entre les prestataires de service et les populations**

Les relations entre les opérateurs et les ménages sont basées sur des contrats de moralité. Les charretiers leur fournissent un service de ramassage des ordures. En contrepartie, les populations leur versent à la fin de chaque mois une redevance qui varie entre 500 et 1000 francs CFA.

**Photo 9 :** Un opérateur du ROC sur le terrain.



**Source:** Kouta G., septembre 2010

Cependant, le recouvrement des redevances n'est pas toujours aisé et peut déboucher sur des conflits entre les opérateurs et les populations comme nous l'avons mentionné dans les sections précédentes.

### **Conclusion**

Les différents acteurs de la gestion des OM ont développé entre eux des relations de partenariat. Ces relations sont sous tendues soit par les textes de la décentralisation soit par des conventions ou des contrats de moralité. Toutefois, celles-ci n'ont jamais permis une harmonisation des interventions ou une élimination de la concurrence entre les opérateurs du ROC, et à plus forte raison d'être à l'origine de projet commun.

## **Conclusion partielle**

En conclusion, le manque de synergie dans les interventions des différents acteurs concernés justifie à bien des égards les échecs répétés dans la gestion des déchets à Kaolack. En effet, les multiples interventions non coordonnées débouchent souvent sur des conflits entre les acteurs et ne permettent pas de gérer de manière efficace les OM. A fin d'harmoniser les interventions, le cadre fédérateur des opérateurs de la pré collecte et celui du dialogue social ont été créés mais n'ont connus que des difficultés de fonctionnement liés à un manque de moyens.

## Conclusion Générale

La commune de Kaolack, confrontée à de nombreux problèmes environnementaux, enregistre une production importante d'ordures ménagères. Les quantités produites par jour sont tributaires de la dynamique économique et de l'urbanisation rapide de la commune. Le manque d'éco citoyenneté et les comportements environnementaux peu recommandables de certaines populations alimentent le phénomène de l'insalubrité dans un contexte d'absence de dispositifs d'accompagnement dans les établissements humains publics très fréquentés.

La municipalité, dépositaire de la compétence s'implique dans la gestion des OM conformément à la loi portant transfert des compétences aux collectivités locales. Mais, son implication est faible et est défective. La faible implication de la mairie dans la collecte des OM est liée à l'absence de vision claire et de politique cohérente durable de gestion des déchets soutenues par des moyens financiers importants. L'insuffisance de ses moyens explique en partie le rétrécissement de son périmètre d'intervention qui coïncide aujourd'hui avec celui du centre-ville. Elle collecte dans ce périmètre les OM avec des bacs et des containers installés dans des points stratégiques. La faiblesse des quantités collectées par celle-ci et l'irrégularité de l'enlèvement des bacs font que les déchets ont comme effet un chapelet de dépôts sauvages dans la commune. En outre, les OM collectées sont déposées dans les entrées et sorties de la commune car le service de l'assainissement ne dispose pas suffisamment de carburant pour les faire acheminer jusqu'à la décharge (encore non aménagée) située dans la communauté rurale de Mbada khoune.

Dans sa mission de gestion des OM produites dans le périmètre communal, la mairie est appuyée par des partenaires nationaux privés et publics et internationaux. L'appui de ses partenaires porte sur la logistique, la technique et les finances et surtout dans la construction de sites de transfert.

Les ONG partenaires de la municipalité, en concert avec les services techniques de l'Etat, interviennent aussi directement dans les quartiers. A travers les OCB, elles développent des activités de sensibilisation, de renforcement de capacité des acteurs à la base et leur offrent des appuis financiers et matériels. Cependant leur manque de coordination et d'harmonisation ne permettent pas de lutter efficacement contre l'insalubrité que dans des poches de la commune.

Au demeurant, la problématique de la gestion de l'environnement, en général, et, en particulier celle des ordures ménagères, a suscité des engouements et permis d'actionner le dynamisme communautaire des quartiers.

Toutefois, la pluralité des acteurs dans un contexte de décentralisation, qui devrait permettre une meilleure gestion des ordures ménagères, complique d'avantage la gestion efficace de celles-ci. Car, l'affermissement de la gouvernance dans un contexte où les rôles et les zones d'interventions ne sont pas clairement définis débouche sur des conflits et une concurrence entre acteurs.

## Bibliographie

**APROSEN** : Elaboration d'un système de gestion durable des déchets solides dans la ville de Kaolack, présenté par le groupement GES-CONSEIL/EREKO, rapport d'étape novembre 2007, 114 pages.

**APROSEN** : Stratégie nationale de gestion intégrée et durable des déchets solides au Sénégal, Avril 2006, 64 pages.

**Badiane E.** : Développement urbain et dynamiques des acteurs : le cas de Kaolack au Sénégal, Thèse université de Toulouse-Le Mirail, Département de Géographie et Aménagement Equipe de Recherche CIRUS-CIEU CNRS (UMR 51-93), 396 pages.

**Brunet R., Ferras R., Thierry M.** : Les mots de la géographie. Dictionnaire critique, collection dynamique du territoire, Reclus, la documentation française, 518 pages.

**Chalot, F** : La commune et les déchets, Paris, Eryolles Editeur, 2002, 316 pages.

**La commission technique régionale** : Avant projet sommaire sur l'assainissement de la ville de Kaolack, 13 pages.

**Commune de Kaolack** : Etat de l'environnement urbain à Kaolack, idée de projet, «élaboré avec l'appui du projet assistance-conseil à la gestion et à la protection des ressources naturelles au Sénégal, octobre 2002, 23 pages.

**CREPA-IAGU** : Enquête sur la gestion des déchets solides à Ouagadougou ; Répertoire des textes relatifs au sous secteur assainissement, octobre 1991, 42 pages plus annexes.

**Diagne I** : Gouvernance urbaine et gestion environnementale. La gestion des déchets et leurs risques dans la commune d'arrondissement de Médina, mémoire de maîtrise de géographie, FLSH, UCAD, 2007, 111 pages.

**Dillah C. H.** : Problématique de la gestion des ordures ménagères dans la commune d'arrondissement de Grand Dakar, mémoire de maîtrise de géographie, FLSH, UCAD, 2007, 126 pages.

**Diop B.** : Management Environnement d'un Etablissement Public de la Santé : la gestion des déchets de l'hôpital Régional El Hadji Ibrahima Niass de Kaolack, mémoire de Master professionnel en Environnement, FST, UCAD, 2007, 94 pages.

**Fofana I.** : La problématique de la collecte et l'élimination des déchets ménagers, Approche différenciée dans deux quartiers de Kaolack Ndangane et Bongré, ATEGU, ENEA, 1989, 50 pages.

**Follea V., Brunet F., Benrabia N., Bourzai P.M, Faucompé P:** Revue comparative des modes de gestion des déchets urbains adoptés dans différents pays de la zone de solidarité de priorité, octobre 2001, 23 pages.

**Gueye N.** : Relation population et environnement : les incidences de la décharge publique de Mbeubeuss (Dakar) sur la qualité de la vie des populations de la commune d'arrondissement de Malika, mémoire de maîtrise, département de Géographie, FLSH, UCAD, 2007, 142 pages.

**Helbelte A.** : Guide pratique de la gestion des déchets solides urbains en Afrique Sub-saharienne, CREA-AO, Banque Mondiale, 1996, 151 pages.

**IAGU** : Environnement et Développement des villes africaines, contribution à la gestion des déchets solides, Etudes, mai 1992, 105 pages.

**IAGU** : Gestion des déchets solides à Ouagadougou, Burkina Faso, Etudes, Avril 1995, 12 pages.

**IAGU/CREPA/AO** : A travers une production intitulée « Déchets solides en milieu urbain de l'Afrique de l'Ouest et du Centre vers une gestion durable », 1996, 155 pages.

**Matejka G., Bouvet Y., Emmanuel E., Kouliadiati J., Ngnikam E., Tanawa E.Wermande P.** : La gestion maîtrisée des déchets solides urbains et de l'assainissement dans les pays en développement : les besoins en études scientifiques et techniques et en outils méthodologiques adaptés, 2002, 40 pages.

**Mbengue R.** : La problématique de la collecte des ordures ménagères dans la commune de Kaolack, mémoire de maîtrise en géographie, FLSH, UCAD, 2008-2009, 152 pages.

**Ministère de l'intérieur de la République de Sénégal** : Recueil de la décentralisation, loi 96-06 du 22 mars 1996, 257 pages.

**Ndiaye El. M. M.** : Environnement urbain, gestion du phénomène des inondations dans la commune de Kaolack, mémoire de fin de formation ATEGU, ENEA, Dakar, 2007, 67 pages.

**Ndiaye M. M.** : Impacts de la TEOM dans les budgets des communes : exemples des communes de Dakar, Diourbel et de Thiès au Sénégal, mémoire de fin de formation, ENA, cycle B, 2006, 90 pages.

**Ndong E.** : Pour une promotion humaine en milieu urbain, l'expérience de l'ONG Caritas/ Kaolack dans le quartier de Diamagueune, mémoire de fin d'étude d'inspection de l'Aménagement du Territoire, de l'Animation, de Développement, 1996, 79 pages.

**Ndong E.** : D'une dynamique de développement quartier d'une gestion partenariale d'une commune, l'expérience CODEJA/CODEKA, groupe de développement local Sénégal/ comité régional de Kaolack, 1997, 78 pages.

**Ouallet C.** : Les déchets, Définitions juridiques et conséquences, Paris, AFNOR, 1997, 204 pages.

#### **Programme d'appui à la formation des agendas 21 locaux au Sénégal**, 7 pages

**Programme des Nations Unies pour les établissements humains**: Le Sénégal : Le profil urbain de Kaolack, copyright 2009, 40 pages.

**PS-EAU** : « La revue comparative des modes de gestion des déchets solides urbains dans les pays de la ZSP » : présentation et débats autour de l'étude commanditée par l'AFD. Compte rendu de la réunion thématique du 27 juin 2002 de Ta Thu Thuy, 7pages.

**Rouyat J., Broutin C., Rachmuhl V., Gueye A., Torrasani V., Ka I.** : La gestion des ordures ménagères dans les villes secondaires du Sénégal. Vers des politiques municipales incluant les quartiers périphériques, Dakar, les éditions du G RET [www.gret.org](http://www.gret.org), Études et Travaux, série en ligne №8, 2006, 92 pages.

**Seck, M.** : La gestion des déchets : perception et effets environnementaux, thèse de 3<sup>o</sup> cycle, géographie, FLSH, UCAD, 1997, 310 pages.

**Sagna L.** : Problématique de l'insalubrité dans les quartiers périphériques de Pikine : exemple de Yeumbeul. Mémoire de DEA en géographie, FLSH, UCAD, 1998-1999, 75 pages.

**Ta Thu Thy** : Pour une gestion efficiente des déchets dans les villes africaines, les mutations à conduire, № 1 janvier, 1998, 60 pages.

**Thiam S.**, les déchets solides ménagers au niveau de la commune de Kaolaock: contribution pour une rationalisation de la gestion, mémoire de Diplôme d'Ingénieur Technologue, 2001, 137 pages et annexes.

**Vaillancourt J.G., Seguin, M., Maheu M., Cotnoir L.** : La gestion écologique des déchets. Montréal, Presse e l'Université de Montréal, 2009, 224 pages.

**Wane Nd. R.** : La gestion des systèmes d'évacuation des eaux usées domestiques et pluviales et des ordures ménagères à Rufisque : exemples des quartiers de keury kaw, Cité Filao et Colobane Gouye Mouride, mémoire de maîtrise de géographie, FLSH, UCAD, 2007, 127 pages et annexes.

## Liste des graphiques et tableaux

<b>Carte 1 :</b> Découpage administratif de la commune de Kaolack.....	16
<b>Carte 2 :</b> Quelques Infrastructures de la commune de Kaolack.....	27
<b>Graphique 1 :</b> Répartition de la taille des ménages dans la commune de Kaolack.....	28
<b>Graphique 2:</b> Estimation des revenus mensuels des populations dans la commune de Kaolack.....	29
<b>Graphique 3 :</b> Niveau d'instruction des populations dans la commune de Kaolack....	31
<b>Graphique 4 :</b> La desserte de la collecte des OM dans la commune Kaolack.....	32
<b>Graphique 5 :</b> La production d'OM dans 17 quartiers de Kaolack en 2009.....	35
<b>Graphique 6:</b> Caractérisation des ordures ménagères dans la commune de Kaolack....	36
<b>Graphique 7 :</b> Répartition des types récipients utilisés par ménage.....	46
<b>Photo 1 :</b> Container au marché central de Kaolack.....	30
<b>Photo 2 :</b> Le tracteur de la mairie.....	48
<b>Photo 3 :</b> 02 camions du service de l'assainissement de la municipalité en pannes...	49
<b>Photos 4:</b> Une décharge tolérée au bord d'un milieu humide (bras de mer sur la route de Nioro).....	49
<b>Photos 5 et 6 :</b> Les actions sur le terrain.....	51
<b>Photos 7 et 8 :</b> Canaux d'eau pluviale <sup>1</sup> derrière le garage Nioro et Garage de Tôlerie <sup>2</sup> implanté dans les ordures vers pont Noiraud.....	52
<b>Photo 9 :</b> Un opérateur du ROC sur le terrain.....	76
<b>Tableau 1</b> Les équipements socio économiques de lq commune de Kaolack.....	6
<b>Tableau 2</b> : Recouvrements de la TEOM de 2005 au 30 septembre 2010.....	42
<b>Tableau 3</b> : Les équipements techniques et logistiques de la mairie de Kaolack.....	47

<b>Tableau 3 : Les moyens humains du service de l'assainissement de la mairie de Kaolack.....</b>	50
---	----

# ANNEXES

## **Annexe 1**

### **Liste des personnes ressources**

Madame Dieynaba Ba, coordonatrice des programmes de l'ONG APROFES

Monsieur Mapathé Ba, adjoint au maire de la commune de Kaolack.

Monsieur Malang Camara, chef du service régional de l'hygiène de Kaolack

Monsieur MomarTall Diagne, chef du service régional de la DREEC

Monsieur Cyrille Dione, assistant projet-coordonateur local de l'ONG Jante Bou Bess, Kaolack.

Madame Aminata Doucouré, contrôleur du service des impôts et domaine, Kaolack

Monsieur Makhamath Kama, consultant en environnement, coordonateur du réseau des éco citoyens/Sénégal.

Monsieur Ndao, agent voyer de la mairie de Kaolack.

Monsieur Pape Alioune Badara Ndiaye, président de la commission environnementale de la commune de Kaolack

Monsieur Ousmane Ndiaye, coordonateur du projet de ramassage des ordures ménagères, de développement intégré et de générateur d'emploi de l'ONG ASDES.

Monsieur Edouard Francois Ndong, chef d'équipe de la CARITAS de Kaolack.

Monsieur Sidy Traoré, secrétaire municipal de la commune de Kaolack.

Monsieur Alioune Sarr, chef de délégation régionale de l'APROSEN de Kaolack.

Monsieur Cheikh Cissé Seck, adjoint receveur de la perception municipale de Kaolack.

Monsieur Cheikh Tidiane Seck, président du cadre fédérateur des opérateurs de pré collecte de Kaolack.

Monsieur Amadou Sow, conseiller technique du maire de Kaolack en matière d'environnement.

Monsieur Baba Top président du cadre de concertation permanente et du dialogue social  
sur  
l'assainissement.

## Annexe 2

**Guide d'entretien destiné aux personnes ressources des institutions publiques ou privées concernées par la gestion des déchets dans la commune de Kaolack.**

Nom de l'institution :

Identification de la personne enquêtée :

Nom.....Prénom.....Sexe.....  
.....

Position dans le service.....Ancienneté dans le service.....

I-Implication de l'institution dans la gestion des ordures ménagères dans la commune: en vertu de la loi 96-06 du 22 mars 1996 ou de votre engagement et votre implication effective.

II-Votre institution intervient dans combien de quartier ? Citer les ?

III-Mode de financement de l'institution et pourcentage du budget alloué à l'évacuation des ordures ménagères par rapport au budget global

V- Les partenaires de l'institution et la manière dont ils l'appuient : appui financier, matériel, technique et autres à préciser

VI-votre institution entretient une ou des relation(s) avec : une autre institution, la mairie, les GIE, les OCB, les populations, les charretiers etc.

VII-Quel (s) type (s) de relation entretiennent ces institutions ou organisations

VIII- La partition de l'institution à l'élaboration du système de gestion actuel

IX-Existe-il des organes de concertations entre les structures ? Si oui comment ils sont gérés

X- les politiques et projets initiés par l'institution et leurs impacts dans la gestion des ordures ménagères.

XI- les perspectives de l'institution dans le court, moyen, et, long termes.

XII- l'application des dispositifs nationaux et municipaux de la part de l'institution.

## Questionnaire Individuel destiné à la population cible:

Quartier.....

### I-Identification et caractéristiques du ménage de l'enquête :

Nom.....Prénom.....Sexe.....

Position dans le ménage.....

Nombre de personnes dans le ménage : Moins de 5  Entre 5 et 10  Plus 10

Revenu mensuel : Moins 40000f CFA  Entre 40000f CFA 100000f Cfa  Plus 100000f CFA

### II- Gestion des déchets solides :

Quantité de déchets solides produits chaque jour : Moins de 10kg  10et 20kg  Plus de 20kg

Type de stockage : récipient conventionnel  récipient non conventionnel

Système de collecte actuelle : Par ROC  Par la Mairie  Autre  Précisé le.....

Fréquence de collecte par semaine : 1fois/sem.  2fois/sem.  Plus de 2fois

Si non collecté.....

### III- Participation communautaire :

Existe-t-il un comité de salubrité dans le quartier ? Oui  non

Travaille-t-il avec un GIE ? Oui  non

Quel est type de contrat y'a-t-il entre le GIE et vous ?.....

Vous lui payez combien par mois ? 500f  750f  1000f  plus de 1000f

Existe-t-il une ou des association(s) dans le quartier ? Oui  non

Si oui, s'activent-elles dans la collecte des déchets ? Oui  non

Savez vous qu'il y'a la TEOM et TB ? Oui  non

Êtes-vous disposés à les payer ? Oui  non  par an  par mois

De combien préférez vous payer par an ou mois ? ; 500f  750f  1000f  plus 1000f

### IV- Participation des populations à l'élaboration su système de gestion des déchets :

Connaissez-vous la loi sur la décentralisation ? Oui  non

Savez vous que c'est pour vous rapprocher des affaires vous concernant ? Oui  non   
Savez-vous que c'est la Mairie qui doit évacuer l'ensemble des déchets produits dans la commune ? Oui  non

Y'a-t-il un conseiller municipal dans le quartier ? Oui  non

Est-ce que vous le connaissez oui  non

Est-ce qu'il arrive dès fois qu'il vienne s'enquérir ou vous demander votre avis par rapport à l'état d'insalubrité du quartier ? Oui  non

Ou bien l'association ou le comité d'insalubrité est consulté chaque année pour des questions concernant le phénomène dans le quartier oui  non

#### **V -Niveau d'écocitoyenneté des populations :**

Avez-vous fréquenté l'école ? Oui  non

Quel type d'école avez-vous fréquenté ? Coranique  Française  Arabe  Autre

Quel est votre niveau d'étude ? Elémentaire  Moyen  Secondaire  Supérieur

Depuis quand résidez-vous à Kaolack moins de 5 ans  5ans et 10ans  plus de 10ans

D'où venez-vous ? Du village  d'une autre ville

Etes-vous au courant de l'existence des codes de l'hygiène et de l'environnement au Sénégal ? Oui  non

Les services d'hygiènes ont une fois passé ici pour vous en parler ainsi que des conditions d'hygiènes à respecter ? Oui  non

Si oui combien de fois ? Une fois  deux fois  plus de deux fois

Pourquoi vous vous adonnez à certaines pratiques similaires au NIMBY :

Utilisation des déchets comme matériaux de remblaiement.....

.....  
Verser les déchets solides ou liquides sur la voie publique.....

Savez-vous que les ordures sont des sources de maladies ? Oui  non

Si oui citer une ou des maladies liées aux ordures ?.....

Pourquoi vous les utilisez dans votre maison ou vous les jetez dans la rue.....

# Table de matières

## Remerciements

## Sigles et Abréviations

### Introduction Générale.....1

### Chapitre préliminaire: Présentation Générale de la commune de Kaolack.....3

I     Situation Géographique.....4

II    Environnement Biophysique.....4

III   Les Aspects Humains.....5

IV   Les Aspects Economiques.....5

### Premier partie : Partie théorique et méthodologique.....7

#### Introduction.....7

### Chapitre I : Problématique.....8

I- Contexte.....8

II- Justification de l'étude.....10

III-   Objectifs de recherche.....11

✓ III-1 : Objectif général.....11

✓ III-2 : Objectifs spécifiques.....11

IV-   Hypothèses de recherche.....11

### Chapitre II : Méthodologie et clarification conceptuelle.....13

#### Introduction.....13

I- Recherche bibliographique.....13

II- Visites de terrain.....14

❖ Entretien avec les personnes ressources.....14

❖ Enquêtes quantitatives et qualitatives auprès des ménages.....	14
III- Traitement des données.....	18
❖ Cartographie .....	18
IV-Clarification de concepts.....	18
V- Difficultés rencontrées.....	21
Conclusion.....	22
<b>Conclusion partielle.....</b>	<b>23</b>
<b>Deuxième partie: La production des ordures ménagères dans la commune de Kaolack.....</b>	<b>24</b>
Introduction.....	24
<b>Chapitre I : Les facteurs de la production des ordures ménagères.....</b>	<b>25</b>
Introduction.....	25
I- Les facteurs géographiques.....	25
❖ Position carrefour de Kaolack.....	25
❖ Gares routières.....	25
II- Les facteurs démographiques.....	28
❖ Evolution démographique et urbaine.....	28
❖ Taille des ménages.....	28
III-Les facteurs économiques.....	29
❖ Marchés et établissement commerciaux.....	29
❖ Lieux de stationnement.....	30
IV-Les facteurs socioculturels.....	30
❖ Manque de conscience citoyenne.....	30

❖ Aires de jeux .....	33
❖ Espaces de loisir.....	33
Conclusion.....	33
<b>Chapitre II : La production des ordures ménagères à Kaolack.....</b>	<b>34</b>
Introduction.....	34
I- Les quantités d'ordures ménagères produites à Kaolack.....	34
II- Les origines des ordures ménagères.....	36
III- La caractérisation des ordures ménagères.....	36
Conclusion.....	37
<b>Conclusion partielle.....</b>	<b>38</b>
<b>Troisième partie : La gestion des ordures ménagères à Kaolack.....</b>	<b>39</b>
Introduction.....	39
<b>Chapitre I : Le cadre réglementaire de la gestion des ordures ménagères</b>	
<b>À Kaolack.....</b>	<b>40</b>
Introduction .....	40
I- Les textes juridiques et réglementaires de la gestion des ordures ménagère.....	40
II- Interprétation des textes relatifs à l a gestion des ordures ménagères.....	41
III- Arrêtés et mesures municipaux relatifs à la gestion des ordures ménagère...43	43
Conclusion.....	43
<b>Chapitre II : La gestion des ordures ménagères dans la commune de Kaolack.....</b>	<b>44</b>
Introduction.....	44

I- Les contraintes à la gestion des ordures ménagères à Kaolack.....	44
a- Les contraintes physiques.....	44
b- Les contraintes créées.....	44
II- Les acteurs et leurs rôles.....	45
<b>A- Les ménages.....</b>	<b>45</b>
<b>B- La municipalité.....</b>	<b>46</b>
❖ Implication.....	46
❖ Collecte par la logistique de la mairie.....	47
❖ Moyens humains de la collecte des OM par la mairie.....	50
❖ Part de l'assainissement dans le budget.....	52
❖ Conséquences de la modicité des moyens de la municipalité dans la GOM.....	52
✓ Inexistence de sites de transfert fonctionnels.....	52
✓ Inexistence de décharge publique contrôlée .....	53
✓ Manque de valorisation des ordures ménagères.....	53
<b>C- Les services techniques déconcentrés de l'Etat.....</b>	<b>53</b>
C.1- La Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC).....	53
❖ Implication .....	53
Sources de financement.....	54
❖ Partenaires .....	54
C.2- Le Service Régionale de l'Hygiène.....	55
❖ Implication .....	55

❖ Sources de financement.....	55
❖ Partenaires .....	55
C.3- Agence de Propreté du Sénégal (APROSEN).....	56
❖ Implication.....	56
❖ Sources de financement.....	56
❖ Partenaires.....	56
D- Les Organisations Non Gouvernementales (ONG).....	58
D.1- La Caritas/ Kaolack.....	58
❖ Implication .....	58
❖ Sources de financement.....	58
❖ Partenaires .....	59
D.2- Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES).....	59
❖ Implication.....	59
❖ Sources de financement.....	60
❖ Partenaires .....	61
D.3- Association Sénégalaise pour un Développement Equitable et Solidaire (ASDES).....	61
❖ Implication .....	61
❖ Sources de financement.....	61
❖ Partenaires .....	62
D.4- Jante Bou Bess.....	62
❖ Implication.....	62
❖ Sources de financement.....	62

❖ Partenaires .....	63
D.5- Réseau des éco citoyens/Sénégal.....	64
E- Les Organisations Communautaires de Base (OCB).....	64
E.1- CODEKA.....	64
E.2- Les CDQ.....	65
F- Les Groupements d'Intérêt Economiques (GIE) et les charretiers Privés.....	65
Conclusion.....	65
Conclusion partielle.....	67
<b>Quatrième partie : Le niveau de coordination des interventions</b>	
<b>Des différents acteurs de la gestion des ordures ménagères.....</b>	<b>68</b>
Introduction.....	68
<b>Chapitre I : Les cadres de concertations et de dialogue entre Les différents acteurs.....</b>	<b>69</b>
Introduction.....	69
I- Le cadre fédérateur des opérateurs de la collecte.....	69
❖ Présentation de l'organe.....	69
❖ Objectifs assignés au cadre .....	69
II- Le cadre permanent de concertation et du dialogue social sur l'assainissement .....	71
❖ Présentation.....	71
❖ Objectifs .....	71
III-Difficultés de fonctionnement des cadres.....	71

Conclusion.....	72
<b>Chapitre II : Les rapports entre les différents acteurs.....</b>	<b>73</b>
Introduction.....	73
I- Les rapports entre la mairie et son pool de partenaires.....	73
a-) La mairie et les ONG.....	73
b-) La mairie et les services techniques.....	73
c-) La mairie et les OCB.....	74
II- Les relations entre ONG et ONG et services techniques.....	74
a-) Les rapports entre les différentes ONG intervenant dans le secteur.....	74
b-) Les liens entre les ONG et les services techniques.....	75
III- Les relations entre ONG et OCB .....	75
IV- Les relations entre les prestataires de service et les populations.....	75
Conclusion.....	76
<b>Conclusion partielle.....</b>	<b>77</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>78</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>80</b>
<b>Liste des graphiques et des tableaux.....</b>	<b>84</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>I</b>
<b>Annexe 1 : Liste des personnes ressources.....</b>	<b>II</b>
<b>Annexe 2 : Questionnaires.....</b>	<b>IV</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>VIII</b>